

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2004-2005

149^e séance

Compte rendu intégral

3^e séance du mardi 15 février 2005

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JEAN-LOUIS DEBRÉ

1. **Avenir de l'école.** – Suite de la discussion d'un projet de loi d'orientation (p. 1135).

Question préalable (p. 1135)

Question préalable de M. Alain Bocquet : MM. François Liberti, François Fillon, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; Mme Martine David, MM. Yvan Lachaud, Daniel Paul, Mme Nadine Morano. – Rejet par scrutin.

Suspension et reprise de la séance (p. 1149)

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1149)

Mme Ségolène Royal,

MM. François Rochebloine,

André Chassaigne,

André Schneider,

Jean-Pierre Blazy,

Pierre-André Périssol,

Mme Huguette Bello.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour des prochaines séances** (p. 1159).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. JEAN-LOUIS DEBRÉ

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à vingt et une heures.)

1

AVENIR DE L'ÉCOLE

Suite de la discussion d'un projet de loi d'orientation

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école (n^{os} 2025, 2085).

Question préalable

M. le président. J'ai reçu, de M. Alain Bocquet et des membres du groupe des député-e-s communistes et républicains, une question préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 4 du règlement.

La parole est à M. François Liberti.

M. François Liberti. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, mes chers collègues, avant d'aborder l'analyse détaillée de ce projet de loi et de vous faire part de notre projet politique, je souhaiterais rappeler le contexte à la fois national et international dans lequel s'inscrit ce texte.

Depuis la fin des années quatre-vingt, notre système éducatif ainsi que ceux de l'ensemble des pays développés sont soumis à de profondes réformes tendant à une véritable déréglementation. Ces mutations expriment une volonté d'ajustement de l'école aux nouvelles exigences du capitalisme et de ses institutions – FMI, Banque mondiale, OCDE, OMC. Selon elles, le nouvel ordre économique impose un nouvel ordre éducatif mondial.

Lorsqu'ils ont adhéré à l'Organisation mondiale du commerce en adoptant, en 1994, les accords de Marrakech, les États signataires – dont la France – ont souscrit par la même occasion à l'accord général sur le commerce des services, l'AGCS.

Les négociations successives prévues pour la mise en application de cet accord « en vue d'élever progressivement le niveau de libéralisation » sont en cours. À Genève, réunions régulières, groupes de travail et sessions spéciales du conseil pour le commerce des services de l'OMC se succèdent.

Les intentions ont le mérite d'être tout à fait claires : imposer, dans les 137 États membres de l'OMC, l'ouverture de tous les services aux lois du libre-échange. Cela implique, à terme, la négation de droits fondamentaux comme l'éducation, la santé et le travail, la disparition de la notion de service public et la destruction de toute forme de diversité.

Le principe de l'AGCS en vertu duquel il ne peut y avoir de discrimination entre les fournisseurs de services s'imposerait dans tous les secteurs et sous toutes les latitudes. Les entreprises privées pourraient user des lois du marché pour transformer en marchandises et en sources de profits les activités de service répondant à ces droits fondamentaux que sont en particulier l'éducation, la santé et la culture.

Votre projet, ultralibéral, dont nous demandons le retrait, est bien en phase avec le projet de Constitution européenne qui, dès son premier article, inscrit dans le marbre le dogme d'un marché intérieur basé sur une libre concurrence non faussée.

Le retrait de votre projet sur l'école et le vote négatif sur la Constitution européenne relèvent bien de la même cohérence.

La libre concurrence à laquelle les activités d'éducation, de recherche et de culture seraient livrées aggraverait les inégalités, déjà très profondes, d'accès à ces activités. C'est vrai dans votre projet de loi d'orientation, monsieur le ministre ; c'est le fondement même du projet de Constitution européenne.

Depuis les élections de 2002 se développe en toute logique une offensive sans précédent des forces libérales contre les grandes conquêtes du mouvement populaire au xx^e siècle : retraites, protection sociale, droit du travail, fonction publique. Alors que cette politique est de plus en plus contestée, le traité constitutionnel qui nous est proposé veut graver dans le marbre les principes du néo-libéralisme dans le cadre d'une Europe du libre-échange au sein d'une économie de plus en plus mondialisée.

C'est bien dans ce contexte que le Gouvernement entend imposer, sur le plan éducatif, un nouvel aspect de sa politique et transposer de manière forte à l'école les principes d'organisation et de fonctionnement du libéralisme.

Cet ajustement de l'école trouve son fondement dans l'exacerbation de la concurrence à l'échelle internationale. Elle doit tout à la fois répondre à la demande d'une importante force de travail hautement qualifiée et flexible et à celle d'une part de main-d'œuvre peu qualifiée. Dans cette perspective, les savoirs scolaires s'adaptent de plus en plus en occultant leur valeur de formation intellectuelle. C'est cette conception dominante qui imprègne aujourd'hui votre projet de transformation du système éducatif, répondant aux objectifs fixés par l'accord de Lisbonne de « construire une Europe de l'éducation et de la formation ».

Cela implique de réduire la mission du système éducatif à la transmission d'un savoir minimum dans des écoles différenciées, pensées avant tout, pour celles qui concernent les milieux populaires, comme des lieux de pacification pour des jeunes déjà fortement stigmatisés par leurs origines sociales.

L'offensive s'accompagne d'une intense campagne idéologique s'appuyant sur un diagnostic volontairement noirci pour désigner les présumés coupables : l'individualisme, la permissivité et le corporatisme syndical. Elle détourne la

question de son objet : quelle ambition de formation pour quelle société ? Elle conduit à présenter la formation comme une dépense publique représentant un coût insupportable.

L'accès au savoir devient ainsi une charge, voire un supplément d'âme que la nation n'aurait pas les moyens d'assumer. Or il s'agit d'un investissement incontournable, générateur d'efficacité sociale et économique, source de développement des richesses produites et d'économies face aux gâchis actuels.

Ce projet de loi s'insère bien évidemment dans un ensemble de mesures élaborées contre le service public d'éducation, dont je citerai quelques exemples : la LOLF, ou loi organique relative aux lois de finance, qui, sous couvert de contrôle de l'utilisation des deniers publics, aligne la gestion des services publics sur le modèle des entreprises privées ; la circulaire du 25 novembre 2004 sur les « pôles de compétitivité » ; la réforme du CNRS et le projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche ; la loi dite de « prévention de la délinquance », qui place les enseignants au sein d'un dispositif répressif ; enfin, la loi de décentralisation.

Afin de masquer cette soumission à une idéologie libérale destructrice pour notre système éducatif, vous avez prétendu consulter nombre d'experts et recueillir l'avis de nos concitoyens.

Ainsi, dans le cadre de la préparation de cette loi, de nombreux rapports ont été remis au ministre de l'éducation nationale : Conseil économique et social, Haut Conseil d'évaluation de l'école, Miroir du débat national sur l'avenir de l'école, rapport Thélot.

C'est sans surprise que le Conseil supérieur de l'éducation, instance représentative du monde éducatif, dont l'avis n'est que consultatif, et le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche se sont très majoritairement prononcés contre ce texte. Enseignants, parents d'élèves, lycéens, voire chefs d'établissement se mobilisent sur le terrain.

Quels sont les principales oppositions énoncées contre votre projet ?

Tout d'abord, le « rapport annexé » a une portée juridique très limitée – comme c'était d'ailleurs déjà le cas pour la loi précédente – et révèle les intentions politiques du Gouvernement.

Bien que demeurant au stade du constat, en s'abaissant souvent au niveau des idées reçues, certaines des mesures envisagées constituent un véritable recul : discours passéiste et moralisateur, culpabilisation des élèves en difficulté, tableau très pessimiste de problèmes de sécurité conjoncturels et somme toute isolés, volonté de sélection précoce...

Ce projet propose comme mesure phare la création d'un « sous-Smic culturel » utilitariste pour les pauvres et l'instauration de matières supplémentaires pour les « meilleurs ». Certains savoirs vont se trouver exclus du champ de cette culture commune : EPS, enseignements artistiques, technologie.

Les causes de l'échec scolaire ne sont pas traitées. Au contraire, les obstacles s'accumulent et la ségrégation par l'enfermement dans l'échec et l'orientation précoce se renforce. L'orientation vers l'apprentissage va se concentrer sur les élèves les plus en difficulté. Le contrat individuel de réussite éducative ouvre la porte aux dispositifs dérogatoires et, notamment, à l'alternance dès l'âge de treize ans. Pour ces

élèves, le parcours semble en effet tracé d'avance : redoublement, envoi en classe puis en atelier relais, puis en internat de réussite éducative, créé par la loi de cohésion sociale.

Le brevet des collèges prendra en compte la discipline et l'assiduité ; il deviendra à géométrie variable, avec certaines disciplines laissées au choix des élèves. Il consacrera la spécialisation précoce des parcours. La traduction du comportement de l'élève dans une note chiffrée sera partielle, voire impossible, elle altérera la relation qui existe avec le CPE. La fonction de médiation et d'écoute du CPE sera ainsi dénaturée.

Le baccalauréat comportera 20 % d'épreuves en contrôle continu. Rien ne garantit qu'il restera un diplôme national et qu'il n'engendrera pas des inégalités entre les établissements. Rien ne garantit non plus que le contrôle continu assure aussi l'indépendance de l'évaluation et l'égalité des élèves devant les outils d'évaluation.

On aurait pu considérer qu'un point avait été marqué par les lycéens dans la mesure où, monsieur le ministre, vous avez semblé reculer devant leur mobilisation. Mais vous l'avez confirmé, ce recul n'est que tactique.

La sélection individuelle se durcit inexorablement au détriment de la démocratisation. Le redoublement est préconisé pour les élèves faibles, conseillé dès le début du primaire au mépris d'études convergentes qui établissent sa nocivité. Les punitions collectives sont restaurées ; elles visent à restaurer l'autorité du maître mais sont évidemment contre-productives.

Les TPE, reposant sur des équipes pluridisciplinaires et pluriprofessionnelles sont supprimés. Ils sont pourtant considérés comme une innovation majeure pour faire réussir le plus grand nombre : chez les élèves, ils permettent le développement de compétences transversales qui peuvent aussi faciliter les apprentissages disciplinaires et donner du sens aux savoirs scolaires.

Le renforcement de l'autonomie des établissements avec le conseil pédagogique, le renforcement de la contractualisation avec les contrats d'objectifs vont multiplier les pouvoirs hiérarchiques. La rentabilité éducative s'imposera d'elle-même, elle engendrera une régulation au mérite des moyens attribués. Le chef d'établissement, chargé du remplacement des enseignants, est enfermé dans un rôle d'autorité. La liberté pédagogique, soumise aux directives du conseil pédagogique et du projet d'établissement, sera certainement limitée.

Pour les personnels, le remplacement des enseignants absents par leurs collègues va alourdir les services.

M. Pierre Lang. En quoi est-ce scandaleux ?

M. François Liberti. La bivalence, l'obligation d'assurer des enseignements complémentaires, la remise en cause de la formation continue, l'individualisation et la contractualisation des carrières sont dénoncés d'ailleurs par les enseignants et leurs organisations syndicales.

La composition du Haut Conseil de l'éducation, qui remplace le Conseil national des programmes et le Haut Conseil de l'évaluation, ne garantira aucunement son indépendance. Le nouveau mode de désignation ne précise pas, du reste, sur quels critères les personnalités seront choisies et l'on peut craindre une politisation de cette nouvelle instance.

Loin d'une opposition stérile et sans audace, loin de l'affirmation de principes généreux sans moyens pour y accéder, nous disons qu'il y a une alternative progressiste, fondamentalement nouvelle, à ce texte et à votre projet.

Une transformation progressiste de la société doit en effet s'accompagner d'une transformation du système éducatif avec pour objectif une ambition de culture scolaire commune de haut niveau – générale, technologique, artistique, physique et sportive – pour tous.

M. Pierre Lang. Avec des profs présents !

M. François Liberti. Il n'y a pas si longtemps, ceux qui « ne réussissaient pas bien à l'école » pouvaient tout de même entrer dans la vie active avec de bonnes chances d'accéder à un emploi et de trouver leur place dans la société. Il n'en va plus de même aujourd'hui : les jeunes qui sortent de l'école sans aucun diplôme qualifiant sont en difficulté grave pour trouver un emploi stable,...

Mme Nadine Morano. C'est vrai !

M. François Liberti. ... et les phénomènes de marginalisation sociale durable sont fréquents.

Un des enjeux essentiels de la période est donc bien celui de l'éradication de l'échec scolaire persistant à tous les niveaux du système éducatif. Cet objectif doit tenir compte d'une réalité encourageante : en quelques décennies, l'école, sous la pression de la demande sociale, des aspirations des familles, des besoins de l'économie et des luttes du mouvement progressiste a fait de spectaculaires progrès.

Avec la suppression de l'orientation en fin de classe de cinquième et des filières institutionnelles au collège, les effectifs scolarisés avec succès jusqu'au bac ont plus que triplé pour atteindre aujourd'hui près de 70 % d'une classe d'âge. Grâce à ces progrès, une partie importante de la jeunesse a pu peu à peu suivre des études dans l'enseignement supérieur et prétendre à un diplôme offrant des débouchés professionnels.

L'accès aux connaissances et aux savoirs, y compris les savoirs les plus complexes, s'est élargi à des couches de la société qui autrefois n'y avaient pas accès. Il y a donc bien eu démocratisation du système éducatif et, du coup, progression massive du niveau de culture moyen de la population.

Mais, dans le même temps, malgré la mise en place des ZEP et l'investissement professionnel de la plupart des enseignants et des personnels, l'école n'a pas réduit les inégalités et, à certains égards, celles-ci tendent même aujourd'hui à s'aggraver. Les écarts entre groupes sociaux sont révélateurs : 68 % des élèves orientés à la fin de la troisième vers un second cycle professionnel sont issus des milieux les plus populaires, ils composent aussi 79 % des SEGPA ; 20 % des jeunes sortent du système éducatif sans aucune qualification.

La scolarisation en maternelle dès deux ans, qui était de 35 % d'une classe d'âge en 1985, atteint à peine 28 % en 2004. Quant au nombre d'étudiants à l'université, il stagne à 2 millions depuis les années 80, et les enfants d'ouvriers n'y occupent qu'une place marginale. L'accès aux savoirs s'est massifié mais l'on constate chez un nombre non négligeable d'élèves, majoritairement issus des milieux les plus populaires, des difficultés persistantes dans la maîtrise des savoirs fondamentaux.

En outre, la société ajoute régulièrement à l'école des missions nouvelles, comme si dans une société en crise l'école pouvait remédier à tous les maux. Cela permet d'opérer un redoutable transfert idéologique de respon-

sabilités. C'est l'école qui serait responsable des difficultés d'insertion professionnelle, de l'inadaptation des formations à l'emploi, entraînant une marginalisation qui peut, parfois, engendrer incivilités et violences.

Ces dérives, qui se manifestent notamment dans les quartiers difficiles, ne peuvent être enrayerées par l'école seule. Elles sont le produit de l'état de la société. Elles appellent donc des réponses politiques.

Votre gouvernement, s'appuyant sur ces difficultés, alimente un discours fataliste pour imposer sa logique comme seule réforme possible. Vous considérez le système scolaire comme insuffisamment sélectif, trop peu soumis à l'idéologie libérale et aux lois du marché, et vous refusez une formation scolaire commune de haut niveau pour tous.

Et puis, il y a ceux qui, sans véritable réflexion sur les racines de l'échec scolaire, et par conséquent sur toute action efficace visant à la réussite de tous, préconisent, sous des formes et des formulations diverses, une adaptation du système visant à mieux gérer les inégalités par la multiplication de dispositifs de compensation ou de soutien, coûteux en moyens, à l'efficacité limitée et source de découragement pour les personnels à qui on demande toujours plus.

De fait, le système semble avoir épuisé sa dynamique propulsive : après avoir réussi la massification, il peine à réussir aujourd'hui une réelle démocratisation, inséparable des notions d'égalité et de réussite pour tous.

Ainsi, le système éducatif, face aux bouleversements de la société, aux mutations sociales, techniques, culturelles de très grande ampleur, et faute de moyens tant quantitatifs que qualitatifs, a été mis dans l'incapacité de répondre aux nouveaux besoins, contribuant par là même à l'accélération de sa propre crise.

Nous affirmons, en opposition avec votre dogme, que les élèves en échec scolaire, particulièrement ceux des milieux populaires, qui sont les plus nombreux dans cette situation, posent non pas des problèmes à l'école mais les problèmes de l'école, de son fonctionnement, de la culture qu'elle dispense, de ses modes de transmission des savoirs, de la professionnalité de ses personnels.

Dresser un diagnostic sérieux de l'école aujourd'hui implique donc une réflexion sur les inégalités profondes que génère le système économique, social et culturel dominant. En fait, bien que l'école possède, en tant qu'institution, une autonomie de fonctionnement relativement importante, le diagnostic sur l'état de l'école ne saurait être dissocié de celui sur l'état de la société. Ainsi, l'ambition d'une démocratisation scolaire efficace doit aller de pair avec une politique sociale conquérante.

La conflictualité sociale, les inégalités dans la société engendrent des effets ravageurs au sein même de l'école ; en retour, la crise de l'école est un des facteurs de la crise de la société.

Le récent rapport du CERC a évalué à plus d'un million le nombre d'enfants vivant en France sous le seuil de pauvreté. Qui peut croire que cette situation serait sans incidences sur leur scolarité et leur devenir ? Croire que l'école peut à elle seule résorber les inégalités sociales serait une illusion, mais dire que l'école ne peut rien y faire en serait une autre : ce sont là les deux faces d'une même démarche, conduisant au fatalisme et au renoncement et, en définitive, à toute ambition transformatrice.

Parce que nous ne nous résignons pas à ce que l'échec scolaire frappe essentiellement les enfants des milieux populaires, nous luttons pour une école de la réussite pour tous. L'école pour tous est celle qui scolarise tous les enfants et les jeunes sans exception, les enfants porteurs d'un handicap, les enfants des gens du voyage, des sans-papiers...

Les missions de l'école doivent obéir aux principes de laïcité de l'enseignement et des personnels de l'État, de gratuité tout au long de la scolarité, d'obligation scolaire et d'égalité pour tous les élèves face à l'éducation.

Voici quels doivent être, selon nous, les quatre piliers indissociables, constitutifs, de la mission du service public d'éducation :

- transmettre les savoirs, les méthodes et les compétences constitutives d'une culture scolaire que nous voulons de haut niveau pour tous ;
- développer toutes les capacités des jeunes, grâce aux clés que l'école peut donner pour comprendre le monde et le transformer ;
- former le futur travailleur, le préparer à son insertion professionnelle ;
- enfin, éduquer le citoyen, le rendre apte à participer à la vie de la cité, à choisir, à décider.

L'école publique, en sa qualité d'institution de la République, est seule à même de protéger les enfants et les jeunes de l'influence des groupes de pression et lobbies, de garantir des programmes et des enseignements d'égale qualité sur l'ensemble du territoire. Toute tentative de marchandisation des services qu'elle rend est incompatible avec ces principes.

Venons-en à la question de la décentralisation. La décentralisation du système éducatif devait, à l'origine, favoriser un rapprochement entre les citoyens, les usagers et les décideurs. Mais si la première phase, mise en œuvre dans les années 80, a eu incontestablement des effets positifs, elle a également eu des effets négatifs, en particulier en permettant des inégalités croissantes entre territoires.

De fait, les collectivités locales et territoriales ont, depuis plus de vingt ans, apporté une contribution de plus en plus forte au fonctionnement du système éducatif. Elles ont souvent compensé avec efficacité les défaillances, voire le retrait de l'État. Mais la nouvelle loi de décentralisation de votre gouvernement les entraînera bien plus loin : l'ampleur et la nature même des missions qui leur sont dévolues feront dépendre l'investissement éducatif pour l'école de leurs choix politiques.

Alors que l'État diminue sa participation au financement des dépenses d'éducation en supprimant des postes d'enseignants, d'éducateurs et d'agents administratifs qui représentent, pour le budget 2005, la moitié des suppressions des postes de fonctionnaires d'État programmées, les ATOSS deviendront, par la loi de décentralisation imposée le 13 août 2004, des agents territoriaux.

Les nouvelles dépenses considérables que cela entraînera seront imputées sur les impôts locaux et régionaux,...

M. Pierre Lang. Ce n'est pas vrai !

M. Bernard Deflesselles. N'importe quoi !

M. François Liberti. ... beaucoup moins progressifs que l'impôt sur le revenu. Sorties de la gestion de l'État, les missions assurées par ces personnels seront plus facilement « externalisables ». Et là est le fond du problème !

Ces postes seront ensuite plus facilement privatisables comme l'AGCS ou le projet de Constitution européenne voudraient l'imposer dès lors qu'une collectivité le voudra au prétexte d'économies de gestion. Au total, ce sont une fois de plus les familles populaires qui en subiront le plus lourdement les conséquences.

Il est grand temps d'essayer de repenser comment reconstruire un système éducatif national cohérent, qui donne à tous les enfants et jeunes, quels que soient leur lieu de résidence et leur niveau d'études, les mêmes possibilités réelles d'accès à la connaissance et à la formation.

De nouvelles cartes des formations – générales, techniques et professionnelles – devraient être élaborées en accordant des priorités aux régions actuellement sous-équipées, notamment dans les formations universitaires. Ces cartes doivent être élaborées démocratiquement par l'ensemble des partenaires du système éducatif et du monde du travail.

Il apparaît également indispensable de faire entrer les écoles et établissements scolaires des territoires ruraux et montagnards dans une véritable démarche interculturelle, impliquant une ouverture sur l'extérieur, sans reniement de ses racines, *via* des échanges et des partenariats avec les divers milieux urbains et les différents pays européens.

M. Daniel Poulou. Absolument !

M. François Liberti. Notre ambition pour l'école, nos principes de lutte contre toutes les inégalités et formes de marginalisation nous conduisent aussi à proposer une nouvelle dimension pour les dispositifs d'adaptation et d'intégration scolaires. Ils sont indissociables de notre volonté de réelle démocratisation.

Ces dispositifs devraient être développés ou mis en œuvre tout au long de la scolarité obligatoire. Il faudrait alors veiller à une réelle intégration dans le cursus scolaire des enfants en situation de handicap, et de tous ceux qui connaissent des situations particulières : élèves non francophones, enfants du voyage...

Aussi des mesures doivent-elles être développées dans plusieurs directions. Tout d'abord, des aménagements doivent être réalisés en matière d'accessibilité, d'adaptation au travail scolaire et d'accompagnement par des personnels formés. Quant aux personnels itinérants, ils doivent être mieux formés et disposer de temps pour travailler avec les équipes intégrées, et leurs missions doivent être reconnues.

Les politiques d'intégration des élèves dans les cursus scolaires doivent être encouragées et accompagnées des moyens indispensables pour la réussite du projet individualisé d'intégration : formation adaptée des enseignants, conditions d'encadrement améliorées, temps institutionnel dégagé pour la concertation avec les familles et les équipes qui suivent l'enfant ou le jeune.

Les dispositifs divers qui existent aujourd'hui au sein de l'éducation nationale – réseaux, CLIS, UPI – ainsi que ceux relevant du secteur médico-social doivent être renforcés pour garantir la continuité de la prise en charge.

Pour les enfants non francophones ou d'immigration récente, les dispositifs d'acquisition rapide de la langue et des fondamentaux de la culture scolaire doivent être consolidés tout au long de la scolarité obligatoire, jusqu'à l'intégration complète de ces élèves dans des cursus ordinaires.

Pour les enfants dont le handicap ne permet pas la scolarisation dans les établissements ordinaires, les établissements spécialisés doivent être développés dans le cadre de la solidarité nationale, afin de favoriser les prises en charge.

Une réforme progressiste de notre école exige aussi que l'on en finisse avec l'alibi du handicap socioculturel et les discours culpabilisateurs. Alors que la théorie des dons et la légitimation des inégalités ont été socialement et idéologiquement mises en difficulté, c'est un autre discours qui explique aujourd'hui l'échec scolaire : les jeunes des milieux populaires auraient, du fait de leur origine, une sorte de handicap socio-culturel devant lequel l'institution scolaire serait impuissante. Elle devrait donc adapter ses objectifs aux différents publics qu'elle rencontre.

Cette notion renvoie à l'individu et à son milieu social d'origine la faute de l'échec, comme si l'école ne pouvait enseigner qu'à des élèves pré-instruits par leur famille. Mais ces discours culpabilisent aussi les enseignants, mettant en cause leur « immobilisme » et leur « incapacité à évoluer ». Dans tous les cas, l'institution se contente pour l'essentiel de « gérer les flux », notamment par le biais de l'orientation plus ou moins précoce des élèves en échec vers l'enseignement professionnel.

Notre ambition d'une formation de haut niveau pour tous va radicalement à rencontre de cette idéologie véhiculée par votre projet politique et s'appuie sur une conviction scientifiquement démontrée, le « postulat de l'éducabilité de tous ».

Parce que nous pensons que l'investissement dans la formation n'est pas un coût mais le signe que la société se projette dans l'avenir, nous proposons de nous inscrire dans une démarche de gratuité. Plutôt que d'adapter aux crédits votés les projets pédagogiques et les besoins, nous proposons de définir la base commune indispensable pour assurer un enseignement de qualité dans tous les établissements.

Une véritable gratuité doit, au-delà des mots, garantir à tous les bases matérielles indispensables pour assurer des enseignements et des apprentissages de qualité en tout point de notre territoire, quelles que soient les ressources des familles et des collectivités. Nous demandons donc que soit définie une base matérielle et pédagogique unique. L'accès à une véritable gratuité ne doit pas dépendre des enjeux politiques locaux, mais répondre à une volonté de la nation et s'inscrire dans un projet social fort.

À cette fin, nous proposons de définir nationalement le socle commun, sur le plan matériel comme sur le plan pédagogique, exigible dans chaque établissement pour qu'y soit assuré gratuitement un enseignement de qualité : bon état des locaux scolaires et de l'équipement de base – matériel pédagogique, équipements particuliers des élèves de LP, livres, locaux adaptés aux besoins nouveaux des élèves, des enseignants, des parents ; accès à des structures extérieures comme la bibliothèque, la piscine ou le gymnase ; participation à des sorties pédagogiques ; accès pour tous les élèves à la restauration scolaire, sans conditions de ressources de leur famille ; enfin, transports scolaires gratuits, en zone urbaine comme en zone rurale.

Mme Nadine Morano. Mais qui va payer ?

M. François Liberti. Pour ce faire, il faut dégager les ressources financières nécessaires. Nous demandons donc à l'État un investissement sur cinq ans à hauteur de 7 % du PIB et nous proposons la création d'un fonds national d'action contre les inégalités à l'école. Des moyens doivent

être dégagés d'urgence pour mettre tous les établissements scolaires au même niveau et tous les jeunes dans une situation comparable face à l'offre d'éducation.

Par ailleurs, la participation des entreprises au coût global de la formation doit être repensée, notamment au travers de la taxe d'apprentissage. Une partie des crédits des collectivités locales consacrés à la mise en œuvre des mesures de gratuité doit être réorientée vers le fonds d'action contre les inégalités. Enfin, la TVA prélevée sur l'ensemble des actions scolaires doit être ramenée à 0 %.

Mais les moyens ne suffisent pas et d'autres réflexions doivent animer notre action. La laïcité ou encore la question des langues régionales demeurent au cœur de cette réflexion.

Historiquement, les modes de fonctionnement du service public de l'éducation, en se fondant sur le principe de laïcité, ont favorisé la primauté d'une culture commune sur les particularismes, du pluralisme sur le prosélytisme, du scientifique sur le religieux, de l'universel sur le singulier.

La laïcité de la République demeure l'un des fondements permettant à tous les enfants de vivre et de s'instruire ensemble, quel que soit leur parcours personnel. Elle est un facteur de rassemblement et d'intégration des individus dans le respect des différences et ne saurait donc être assimilée à un quelconque mécanisme d'exclusion. La mise en œuvre de ce principe implique toutefois le maintien de la sectorisation comme mode de répartition territoriale des élèves.

Quand on parle d'éducation nationale, il est bon de réaffirmer que celle-ci doit prendre également en compte la diversité des langues et cultures de notre territoire national. Nous avons déposé des amendements à cet égard et nous vous rappelons que ceux-ci correspondent aux aspirations qui se sont exprimées au cours du débat ouvert par le ministre. Plus d'une centaine de contributions figurent sur le site Internet de la loi d'orientation pour l'avenir de l'école, émanant d'associations et d'individus représentant une quarantaine de départements de notre territoire.

Nos amendements traduisent ces attentes et ne visent qu'à mettre en application les déclarations et les intentions formulées par les membres du Gouvernement. Ils ne font que réaliser les engagements de celui-ci quand il parle de développement culturel.

Lors des assises nationales des langues et cultures de France, le 4 octobre 2003, le ministre de l'époque, Jean-Jacques Aillagon, déclarait : « Il importe, en effet, d'inscrire les langues et les cultures régionales au cœur d'un grand projet de politique culturelle et linguistique nationale. Le ministère de la culture et de la communication n'est pas le seul concerné par cette tâche. Certains autres, à l'image du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, le sont tout autant. Le développement des cultures et des langues régionales doit également être analysé à l'aune de la nouvelle impulsion décentralisatrice. » Il ajoutait : « Nous ne pouvons promouvoir la diversité culturelle, comme nous le faisons au sein de la conférence annuelle de l'UNESCO, sans favoriser cette même diversité culturelle au sein de notre pays. La diversité linguistique est une réalité. Le moment est venu d'envisager un développement significatif des langues de France. »

Eh bien ! le moment est venu de réaliser le souhait du ministre de l'époque, d'autant que le nouveau ministre de la culture vient de confirmer cette volonté. Dans le rapport remis au Parlement sur l'emploi de la langue française, il déclare : « Le français n'est pas la seule langue parlée sur

notre territoire. Les langues régionales ont droit à une reconnaissance légitime comme éléments de notre patrimoine et vecteurs de création. »

Ce même document reconnaît l'enrichissement que représentent les stations régionales de Radio France et de France 3 en faveur de l'expression des langues régionales. Ce travail de socialisation des langues de France doit trouver son prolongement dans la loi sur l'école de la République, qui est une école de la diversité.

Ce même document, évoquant les questions de l'enseignement, note : « L'évolution quantitative favorable des enseignements des langues et cultures régionales se poursuit. Ce résultat témoigne, dans un grand nombre d'académies, d'une installation durable et continue de ces enseignements qui semble s'accompagner d'une meilleure reconnaissance et de leur intégration au sein des enseignements de langues vivantes proposées aux familles. »

Cette évolution ne pourra se concrétiser que si elle trouve sa place dans le texte de loi dont nous débattons, et c'est en ce sens que nous avons déposé des amendements, dont certains trouvent leur pertinence dans le code de l'éducation lui-même.

Enfin, je voudrais vous rappeler une chose, qui d'ailleurs renforce notre détermination : votre gouvernement, en mai 2004, a adopté à Barcelone l'Agenda 21 de la culture. Au chapitre des engagements, le point 23 est très clair : « Promouvoir la permanence et le développement des cultures locales originelles, porteuses d'une relation historique et interactive avec le territoire. » Cela concerne les États mais vaut également pour les cultures qui composent ces territoires et renforce l'Agenda 21 de la culture, qui visait à favoriser la mise en œuvre de politiques encourageant la diversité culturelle. Langues et cultures de France ne doivent pas être absentes de nos débats car elles sont une part importante de notre pays.

Mais puisque nous parlons de laïcité, je voudrais revenir sur la place accordée à l'enseignement libre dans notre pays. L'école privée sous contrat, qui scolarise plus de 2 millions d'élèves, soit un élève sur six, dispose de personnels enseignants formés et payés par l'État, elle applique les mêmes programmes d'enseignement, mais elle n'est pas soumise à la même obligation d'accueil et de sectorisation que les établissements publics.

Cette situation, qui favorise la concurrence entre le public et le privé, est injuste est génératrice de graves inégalités de traitement entre les jeunes. Elle constitue un danger majeur pour la cohésion de la société. C'est pourquoi nous nous prononçons pour l'intégration des établissements sous contrat dans le service public d'éducation nationale.

Nous souhaitons, autant qu'il est possible, ne pas laisser des jeunes et leurs familles devant la seule option de l'école privée, confessionnelle ou patronale. Cela implique qu'il nous faut en tous lieux, à partir des besoins recensés, implanter des établissements laïques comprenant toutes les filières de formation requises, y compris au niveau de la formation professionnelle.

Au-delà de la juste revendication d'une réelle égalité des chances de réussite à l'école, notre objectif est plus que jamais l'élévation du niveau de culture générale et des connaissances de l'ensemble de la société.

Paul Langevin disait : « Nous concevons la culture générale comme une initiation aux diverses formes de l'activité humaine, non seulement pour déterminer les aptitudes de l'individu, lui permettre de choisir à bon escient avant de

s'engager dans une profession, mais aussi pour lui permettre de rester en liaison avec les autres hommes, de comprendre l'intérêt et d'apprécier les résultats d'activités autres que la sienne propre, de bien situer celle-ci par rapport à l'ensemble. »

Dans un état démocratique où tout travailleur est un citoyen, il est indispensable que la spécialisation ne soit pas un obstacle à la compréhension de problèmes plus larges, et qu'une large et solide culture libère l'homme des limites étroites de la technique.

Tous les champs de la connaissance et de l'expérience sont constitutifs de la culture et doivent permettre le partage des valeurs communes d'une société. Pour nous, la culture est le trésor accumulé des créations humaines, et notre ambition est d'en offrir l'accès à tous.

Vouloir une culture partagée par tous suppose que l'on se fonde sur le principe de l'éducabilité de tous. C'est une condition nécessaire, mais pas suffisante : encore faut-il remettre en question les conceptions dominantes relatives à la culture.

Aujourd'hui, les enfants et les jeunes disposent de nombreux espaces de diffusion des connaissances. Les médias, et notamment la télévision, en sont l'un des plus puissants. Mais, avec ses missions originales, l'école reste un vecteur essentiel de construction, de diffusion et d'appropriation des valeurs d'émancipation humaine, des savoirs et de la culture.

La notion de formation scolaire commune nécessite une réflexion nouvelle sur le contenu des enseignements que l'école devrait permettre à tous les jeunes de partager, respectant la spécificité des disciplines scolaires historiquement constituées, favorisant la transdisciplinarité et permettant l'acquisition d'outils intellectuels pertinents. Ces choix sous-tendent le projet de société dont la nation s'est dotée. Il est notamment urgent d'en finir avec l'image rétrograde de la femme trop souvent véhiculée par les livres scolaires et de sensibiliser les enseignants aux pratiques pédagogiques qu'il convient d'adopter pour y parvenir.

À l'inverse des préconisations réductrices contenues dans votre socle commun de connaissances, une culture adaptée aux exigences des évolutions rapides de la société qui se développe aujourd'hui sous nos yeux doit valoriser et permettre à tous de dominer les techniques, l'histoire, les cultures, les langues, nationales et régionales, et les valeurs dont les jeunes – tous les jeunes, quelle que soit leur origine – sont porteurs, une culture qui structure et élargisse leur vision du monde.

Notre conception de la culture scolaire commune implique le principe de l'égalité de valeur formatrice des cultures physique et sportive, artistique, scientifique et technique, technologique, professionnelle, philosophique, toutes étant également fondamentales.

Le sens des enseignements scolaires est à construire en permanence par la mise en œuvre de méthodes d'enseignement favorisant l'implication de l'élève dans le processus d'acquisition et par l'expérience de la confrontation au réel. C'est dans la mesure où les formations enseignées prendront une signification, un sens pour tous les jeunes, que la lutte contre l'échec scolaire pourra être efficace. Il y a là un enjeu culturel et politique considérable.

Parce que nous avons l'ambition que tous les jeunes réussissent leur scolarité, nous pensons au contraire que le système éducatif dans son ensemble doit être repensé à partir de ce qui est nécessaire aux élèves ayant le plus de

difficultés. Il serait indispensable, de ce point de vue, de faire un véritable bilan objectif de ce qu'ont apporté de positif la création des ZEP et la mise en œuvre de divers dispositifs de lutte contre l'échec scolaire, afin de mieux penser les réformes nécessaires à la réussite de tous les élèves.

De son côté, l'école maternelle française constitue une originalité. Elle est la première étape de la scolarité commune et la quasi-totalité des enfants sont scolarisés dès l'âge de trois ans. Mais aujourd'hui, soyons clairs, cette école est menacée : l'accent trop souvent mis sur son seul rôle de garde et la multiplication des solutions de rechange, la discrimination dont elle fait trop souvent l'objet dans l'attribution des moyens d'ouverture de classes et de remplacement des maîtres absents, l'extrême discrétion sur son rôle formateur dans les discours officiels, les difficultés financières de certaines communes face aux coûts élevés que représentent les charges immobilières et en personnels ainsi que la volonté de désengagement de l'État font planer des craintes sur la pérennité et la promotion de cette école comme obligation de service public.

Il est aujourd'hui largement démontré qu'une scolarisation précoce, dès l'âge de deux-trois ans, est un atout supplémentaire pour la réussite scolaire, en particulier pour les enfants des milieux populaires. Il s'agit d'un droit ouvert et qui doit le demeurer ; pourtant, il est aujourd'hui remis en cause par l'éducation nationale. Nous proposons au contraire une politique ambitieuse et incitatrice en direction des familles populaires, afin qu'elles utilisent ce droit au mieux des intérêts de leurs enfants.

Cela implique des contraintes que le service public se doit d'assumer en termes de constructions scolaires en nombre et en qualité, de recrutement, de formation et d'affectation des personnels, notamment dans les secteurs où se concentrent les familles populaires. Nous proposons de porter l'obligation scolaire à trois ans. De maintenir le droit à la scolarisation dès deux ans pour les familles qui en font la demande. Que l'éducation nationale ait l'obligation de prendre en compte l'intégralité de la demande de scolarisation dans l'évaluation des besoins en matière de carte scolaire. Que la formation des enseignants prenne en compte cette mission du système éducatif.

Il faut se donner des outils communs de diagnostic et d'initiative.

Comme nous venons de le voir avec la décentralisation et la ruralité, les inégalités dans l'offre de formation sont massives – c'est un constat –, tant sur le plan quantitatif que qualitatif ; cela concerne notamment la diversité des formations offertes par le service public, les moyens consacrés aux équipements scolaires, le taux d'encadrement par élève, etc.

Or les données statistiques comparatives faisant état de ces situations ne sont pas à la disposition de tous les acteurs concernés et leurs organisations représentatives ne disposent souvent que de données fragmentaires. Elles sont source de diagnostics insuffisants, voire faussés, pouvant aboutir à des propositions souvent inopérantes.

Il s'agit donc d'obtenir ces données dans les administrations, à tous les niveaux, afin d'engager un travail commun. Ainsi, dans un département d'Île-de-France où cette démarche a été engagée, on découvre, dans les données obtenues de l'inspecteur d'académie par les élus, que le recul sur l'accès en maternelle à partir de deux ans a été bien plus important en dix ans que ne le pensaient les acteurs.

Institutions de type nouveau, à la fois en termes de partenariat d'initiative populaire et comme outil de suivi régulier des évolutions scolaires, les observatoires de la scolarité permettraient aux acteurs de l'école de se doter d'une analyse commune alimentée par la recherche, de réfléchir et de mobiliser sur des points précis pour lutter contre les inégalités.

Notre volonté de mettre en place un plan conduisant à une gratuité véritable se conjugue également avec notre revendication de création immédiate d'un fonds de lutte contre les inégalités à l'école. En effet, la gratuité, si elle représente une donnée incontournable dans la lutte contre les inégalités, ne résout pas l'ensemble des problématiques au cœur de l'échec scolaire.

Ce fonds devrait concentrer les moyens permettant la mise en œuvre des actions nécessaires au recul des inégalités d'origine sociale dans l'appropriation des savoirs. Nous proposons qu'il soit structuré en quatre volets.

Un volet social comportant à la fois la mise en place immédiate de mesures de gratuité tout au long de la scolarité dans le cadre du plan global que nous revendiquons, ces mesures étant appliquées selon des critères sociaux ; la mise en place de mesures, différentes de celles prises par l'école, pour aider chaque jeune à se construire : accès à la culture, maîtrise de différentes structures indispensables – bibliothèque, centres de ressources... –, mais aussi aide aux devoirs, activités diverses favorisant la socialisation.

Un volet éducatif avec le lancement d'un programme national de recherche sur la construction des inégalités scolaires, le renforcement de la professionnalité enseignante, un accompagnement, une évaluation des expérimentations à des fins de généralisation. Des actions devraient être développées en priorité, comme l'identification des différents strates de la scolarité et de l'organisation scolaire contribuant au renforcement des inégalités dans l'école elle-même.

Un volet démocratique, par le renforcement du rôle des différents acteurs – enseignants, parents d'élèves, élus, associations – dans les différents observatoires mis en place et qui seront au centre de la définition de nouvelles orientations, de la mise en œuvre des actions et de leur évaluation.

Un volet « politique territoriale » destiné à permettre aux collectivités territoriales qui le souhaitent, sans en avoir la possibilité financière, de procéder à la réhabilitation ou à la construction de locaux scolaires publics et à leur dotation de premier équipement.

La gestion de ce fonds, dont les ressources proviendraient pour l'essentiel d'une augmentation significative du budget de l'État, devrait être assurée par un organisme démocratiquement constitué associant les représentants de tous les partenaires du système éducatif public.

Nous voulons aussi des formations initiales et continues professionnelles porteuses d'avenir, et non pas débouchant sur des voies de garage. La formation demeure aujourd'hui au cœur de contradictions importantes où se mêlent, se confortent à la fois avancées exponentielles de la connaissance, développement des techniques de communication et maintien d'une fraction importante de la jeunesse dans une position de rupture avec le système scolaire.

La disparition massive de l'emploi industriel qualifié, le développement des activités de service ont conduit à des modifications rapides de la structure de l'emploi. Cohabitent à la fois une augmentation des emplois nécessitant des formations élevées et une dévalorisation du travail

salarié. Les situations d'emploi précaire se sont multipliées. Selon l'INSEE, 20 à 25 % des emplois sont aujourd'hui considérés comme « non qualifiés », alors que l'évolution des métiers appelle à une diminution progressive du nombre de ces emplois.

Le patronat, c'est-à-dire les employeurs, cherche à imposer une classification des salariés liée non à la qualification acquise, mais au poste de travail occupé. Pour l'essentiel, il préconise une formation étroitement utilitariste et en adéquation avec le marché de l'emploi. Le « socle commun » minimaliste de votre projet, qui constituera la base de délivrance du futur diplôme de fin d'études à l'issue du collège, va dans ce sens. Ce projet de loi se révèle en effet être un véritable projet d'apprentissage de la flexibilité. Nous affirmons au contraire que seule une formation initiale de haut niveau peut permettre la mise en œuvre efficace de la formation continue.

S'interroger sur la formation professionnelle, qu'elle soit initiale ou continue, est donc une question politique de première importance que l'on ne peut réduire à la simple adaptation des formations aux emplois immédiatement disponibles, lesquels, par ailleurs, évoluent rapidement sous l'effet des avancées des sciences et des techniques.

On ne peut séparer la question de la reconnaissance des qualifications dans la société et dans l'entreprise de celle des diplômes et de la juste rémunération des qualifications acquises au cours des formations initiale et continue. La lutte pour l'emploi, la fin de la précarisation, la mise en place de processus pour sécuriser les trajectoires professionnelles, garantir une continuité des revenus et des droits sont indispensables pour redonner du sens à l'école, au travail et à l'engagement professionnel.

On assiste depuis une vingtaine d'années à un effort financier considérable de la part des collectivités territoriales pour développer l'apprentissage, y compris parfois dans des filières non couvertes sur leur territoire par le service public. Le Gouvernement veut accélérer ce mouvement en annonçant un objectif de 500 000 apprentis en 2007. Parallèlement, le nombre d'élèves entrant en lycée professionnel diminue depuis 1997.

Cette situation a des conséquences sur la reconnaissance nationale des diplômes dans les conventions collectives, les droits individuels et collectifs des salariés, leurs droits à la formation continue. La formation dispensée sous la responsabilité directe des entreprises se résume trop souvent en effet à un apprentissage de savoirs utilitaires et à la maîtrise des compétences indispensables pour s'insérer dans la profession, au détriment de la culture générale, y compris sur le plan professionnel, quand il ne s'agit pas de main-d'œuvre à moindre coût.

Les jeunes en formation dans l'entreprise, qu'ils relèvent de l'apprentissage ou du service public dans le cadre des stages en alternance, doivent être mieux protégés de l'exploitation par un meilleur statut d'apprenti ou de stagiaire.

Nous partageons la proposition de mettre en place une formation continue tout au long de la vie, bénéficiant à tous les salariés, s'appuyant sur une formation initiale de haut niveau, bénéfique également au dynamisme d'une économie reposant de plus en plus sur la maîtrise de savoirs élevés.

Cette proposition s'intègre en outre dans la démarche, que nous portons maintenant depuis plusieurs années, de mise en place d'un système de « sécurité d'emploi ou de formation » garantissant la permanence de la rémunération, qui encadre l'alternance devenant nécessaire entre moments

de travail et moments de formation continue, ainsi que dans la proposition de loi communiste sur la « valorisation du travail ».

La formation continue peut être donnée soit dans le cadre du système éducatif public, soit dans le cadre de dispositifs emploi-formation. Les offres de formation devront être élaborées démocratiquement dans un processus de consultation incluant les représentants des salariés, le patronat, les associations, les élus régionaux ainsi que l'État, qui en sera le garant.

M. François Rochebloine. Ce n'est pas le texte en discussion ! Revenons au projet !

M. François Liberti. Nous proposons de revaloriser les lycées professionnels : ils doivent permettre des débouchés vers l'enseignement supérieur et leurs élèves doivent être rémunérés au moins dans les mêmes conditions que ceux de l'apprentissage.

Nous proposons de créer des observatoires régionaux de l'emploi et des qualifications.

M. Bernard Deflesselles. Ça existe déjà !

M. François Liberti. Ces observatoires travailleraient en synergie avec les observatoires des scolarités.

Nous proposons de mener dans le pays un débat avec les chercheurs, les enseignants, les jeunes, les parents, les employeurs, pour déterminer les contenus et le niveau de la culture scientifique et technique commune délivrée sous la responsabilité du service public d'éducation nationale.

Nous proposons également que le système de sécurité d'emploi ou de formation pour tous les travailleurs soit financé par le redéploiement d'une partie des sommes consacrées aux exonérations des cotisations patronales de sécurité sociale.

Notre projet pour l'école concerne bien évidemment la communauté éducative dans son ensemble.

M. François Rochebloine. Enfin !

M. François Liberti. Aucun changement, aucune amélioration, *a fortiori* aucune transformation ne pourrait être envisagée sans que les personnels de l'éducation nationale ne soient fortement impliqués dans la définition et dans la mise en œuvre de ces objectifs.

Or cette mobilisation nécessaire devant toute proposition de changement se heurte au scepticisme, voire à la méfiance qui se sont installés après les innombrables consultations, annonces et réformes de ces dernières années, trop souvent porteuses de régressions, notamment au plan réglementaire, et au niveau de la charge globale de travail des enseignants.

Le recrutement et la formation des personnels deviennent une priorité absolue. En effet, la moitié des enseignants partiront en retraite dans les quinze années qui viennent et il y a un risque de crise grave dans les prochaines années. Il s'agit bien sûr à la fois de compenser les départs à la retraite et d'obtenir les créations nécessaires aux améliorations.

Nous assistons au contraire à la casse méthodique du service public, avec près de 50 000 suppressions d'emplois entre 2002 et 2006.

Nous proposons une programmation annuelle des postes qui soit accompagnée de prérecrutements rémunérés, encourageant l'orientation d'un nombre important d'étudiants vers les concours d'enseignement.

Enfin, depuis plusieurs décennies, les métiers de l'éducation ont subi une importante dévalorisation, notamment sur le plan des rémunérations.

M. Gilbert Biessy. Ce n'est pas dans la loi, ça ?

M. François Rochebloine. Le public est nombreux dans les tribunes, mais qui écoute ?

M. François Liberti. Cette situation globale est fortement dommageable à leur attractivité et l'on peut craindre, pour les années à venir, de graves difficultés pour assurer les recrutements rendus nécessaires par le renouvellement des générations.

Compte tenu de l'importance de leur responsabilité dans la société, il faut revaloriser, y compris financièrement, les métiers de l'enseignement. Aujourd'hui, plus aucun métier de l'humain ne s'exerce seul. Nous pensons pour notre part, qu'une conception du travail des enseignants en équipe est un des leviers de transformation de l'école.

Le travail d'équipe doit être abordé dès la formation initiale, de manière à rompre avec les logiques individuelles et exclusivement disciplinaires, pour travailler aussi sur les comportements, les pratiques, les concepts opératoires, l'éthique professionnelle, les cohérences entre continuités et ruptures au sein du système scolaire.

Par ailleurs, le travail d'équipe se révèle indispensable pour les jeunes enseignants trop souvent affectés en ZEP à la sortie de l'IUFM. Ils profiteraient ainsi de l'expérience de professeurs aguerris, et cela serait bénéfique à l'attractivité de la profession. C'est dans ce contexte qu'il faut poser la question de la formation des maîtres.

Le progrès historique qu'a constitué la création des instituts universitaires de formation des maîtres, pour le primaire comme pour le secondaire, doit être clairement conforté. L'IUFM doit tout à la fois contribuer à la construction des spécialités spécifiques à chaque métier de l'enseignement et favoriser la construction d'une culture commune des enseignants, de la maternelle au supérieur.

La durée de la formation initiale doit être prolongée pour répondre à ces exigences et aux défis posés par la massification de la scolarisation des jeunes. La formation continue, conçue dans la continuité de la formation initiale et en relation directe avec la recherche, devrait être intégrée dans les obligations de service de chacun, tout au long de la carrière, et y prendre une place importante. Trop souvent utilisée comme vecteur des instructions ministérielles, elle doit tenir compte des besoins de l'institution, mais aussi des attentes des personnels.

Nous proposons, d'une part, de mettre en place un plan de recrutement révisable à cinq ans, incluant des prérecrutements rémunérés dès le bac, pour faire face aux besoins d'une transformation démocratique du système éducatif, en commençant par interrompre dès que possible le recours à des personnels vacataires ou précaires ; d'autre part, de mettre en place un plan de développement de la formation des maîtres, initiale et continue, en relation avec un plan de développement, diffusion et appropriation de la recherche en éducation, chaque enseignant ayant vocation à devenir un véritable enseignant-concepteur dans son champ d'intervention spécifique ; enfin de développer des programmes ambitieux de recherche à court et à long terme sur les thèmes de la formation et de la réussite scolaire.

Une attention toute particulière doit d'ailleurs être attachée à la formation des formateurs, en lien direct avec la recherche.

Il serait illusoire de prétendre à une transformation de notre système éducatif sans revaloriser les métiers ni améliorer les conditions de travail des personnels non directement enseignants, sans revaloriser la mission éducative de ces personnels, toujours injustement sous-estimée.

Outre les personnels conseillers d'éducation et de surveillance, les conseillers d'orientation-psychologues et les bibliothécaires-documentalistes, les personnels de direction, dont le rôle est plus facilement perçu en relation avec celui des enseignants, devraient bénéficier d'une formation renforcée dans les IUFM.

Mais les personnels ouvriers, techniciens ou administratifs dans leur diversité, comme les médecins scolaires, les assistantes sociales, les infirmières ont également un rôle important à jouer dans le cadre de l'équipe éducative, non moins décisif pour une démocratisation du système éducatif.

Ainsi, dans le cadre du développement du service de médecine scolaire, les infirmières devraient voir développée leur mission d'éducation à l'hygiène et à toutes les formes de prévention – diététique, éducation sexuelle – comme partie intégrante de la culture scolaire commune dès l'école maternelle.

Aussi, les assistantes sociales devraient-elles être mieux à même de repérer dès les débuts de la scolarité les difficultés d'origine sociale de certains élèves et d'élaborer, avec les autres personnels, des réponses adaptées à ces élèves.

De même les personnels ouvriers et administratifs devraient-ils être partie prenante dans l'éducation des jeunes à la citoyenneté dans des établissements pensés pour être des lieux d'acquisition de savoirs disciplinaires, mais aussi des lieux de vie en collectivité.

Dans ce secteur, un recrutement important est nécessaire pour assurer le remplacement de tous les emplois précaires, qui doivent être transformés en emplois définitifs. À la précarisation particulièrement développée dans ces catégories s'ajoutent aujourd'hui des risques d'externalisation des missions, voire de privatisation des services. Un processus de retour de ces personnels dans le cadre statutaire des personnels de l'État devrait être mis en œuvre dès que possible.

Nous proposons pour notre part de créer les postes budgétaires indispensables pour répondre aux besoins non satisfaits et résorber la précarité.

Dans une conception plus éducative de leur fonction, la formation des personnels ATOSS devrait être – en partie du moins – commune avec celle des enseignants et délivrée par des IUFM aux fonctions élargies.

Il conviendrait que, à chaque établissement scolaire – ou groupe d'établissements mis en réseau dans le cas d'unités à faibles effectifs telles qu'écoles élémentaires ou petits collèges, notamment en zone rurale –, soit affectée une équipe permanente comprenant un médecin scolaire, une infirmière conseillère de santé et une assistante sociale pour assurer le suivi global de chaque élève.

Pour tous les personnels, il faudrait engager une véritable revalorisation de leurs métiers en rapport avec l'importance politique que la nation accorde à son ambition pour l'école.

L'éducation nationale doit, pour ses salariés, respecter les lois en vigueur en mettant en place une véritable médecine du travail. La situation actuelle est d'autant plus inacceptable que les personnels sont en contact avec les enfants, les jeunes, les familles, dans un contexte où les maladies contagieuses ont fait leur réapparition.

Enfin, il ne peut y avoir de transformation progressiste du système éducatif sans partenariat actif entre parents et enseignants. L'objet commun aux parents et aux personnels du système éducatif est la scolarité des élèves, qui est autre chose que l'enseignement proprement dit, lequel relève de la responsabilité des enseignants et de l'institution.

À cet effet, les fédérations de parents d'élèves, représentées par leurs élus dans les organismes de concertation mis en place par la loi, doivent avoir les moyens de fonctionner démocratiquement ; leurs représentants doivent disposer, dans chaque école et établissement, d'un local pour se réunir, informer et dialoguer avec tous les parents qu'ils représentent.

Ils doivent disposer du temps nécessaire pour exercer leur mandat dans les meilleures conditions, notamment pour retisser des liens avec ces familles que l'on ne voit jamais et les convaincre du rôle positif qu'elles ont à jouer dans la scolarité de leurs enfants.

Un statut de parent-délégué – offrant des droits comparables à ceux de délégué du personnel pour les représentants des salariés – doit être instauré par la loi, impliquant pour les employeurs l'obligation de libérer les salariés concernés le temps nécessaire à l'exercice de ce mandat, notamment pour la participation aux organismes de concertation.

Afin de valoriser la représentation des parents dans les instances de concertation et leur rôle, une campagne nationale d'information doit être mise en œuvre chaque année à l'occasion des élections de parents-délégués.

Nous proposons l'élaboration d'un statut de parent-délégué garanti par la loi sur mandat électif des parents concernés, à chaque niveau du système éducatif, et la reconnaissance des droits et devoirs des parents dans l'organisation de la scolarité des élèves.

L'école, comme lieu d'apprentissage et de construction des savoirs, est aussi un lieu où l'enfant se construit psychologiquement et socialement. En ce sens, l'institution scolaire a une responsabilité fondamentale dans l'appropriation progressive par le futur adulte des valeurs et du projet de société collectivement partagé, y compris si c'est de manière conflictuelle.

L'école n'est la propriété d'aucun pouvoir politique. Nous réaffirmons notre opposition à toute philosophie officielle, à tout endoctrinement, nous proposons que tous les courants de pensée – à l'exception de ceux, interdits par la loi, faisant l'apologie du racisme et de la xénophobie – aient effectivement droit de cité dans notre enseignement.

L'école doit être un lieu de communication, d'échange et de discussion entièrement libre, où l'on apprend à forger son point de vue à partir de la confrontation individuelle et collective à une pluralité de références théoriques, d'informations vérifiées, de faits scientifiquement établis, et par le débat contradictoire.

Aujourd'hui, 80 % des manuels dont disposent les élèves sont édités par deux groupes : l'un, dirigé par M. Lagardère, l'autre par le baron Seillière.

M. François Rochebloine. Revoilà le MEDEF !

M. François Liberti. Ne doit-on pas s'inquiéter que de tels groupes puissent maîtriser la quasi-totalité des contenus d'enseignement diffusés par les livres scolaires ? Il faut libérer l'édition des manuels de l'emprise des concentrations éditoriales et des logiques de marché.

Ce que nous proposons s'inscrit dans le droit fil d'une laïcité comprise de façon positive, retrouvant un grand souffle populaire et humaniste. Peut-on dire aujourd'hui, par exemple, qu'il y a pluralisme réel si la culture économique dominante, l'idéologie patronale, qui s'étale dans toute la documentation disponible, n'est jamais confrontée avec d'autres points de vue ?

L'institution scolaire a une responsabilité fondamentale dans la socialisation des jeunes générations, l'appropriation d'un système de valeurs tendant à toujours plus d'égalité, de respect de soi et des autres, de démocratie, d'apprentissage des droits et obligations des individus qui conditionnent le « vivre ensemble » dans et hors l'établissement scolaire.

L'accès de tous les jeunes à un enseignement de haut niveau de culture commune, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles, nationales ou religieuses, à égalité de droits et de devoirs, constitue la base fondamentale de ce rapport, individuel et collectif.

La prise en compte de leur histoire, de leur culture, de leur personnalité, c'est-à-dire, pour chacun, de son identité singulière, est en effet indispensable pour qu'aucun ne se sente exclu ou marginalisé, pour que l'action éducative puisse s'opérer.

C'est d'abord ainsi, en redonnant du sens aux études, que l'on combattra efficacement les phénomènes d'incivilité, d'agressivité, de violence, qui ne peuvent être tolérés dans un établissement consacré à l'enseignement et à l'éducation.

M. Guy Geoffroy. Très bien !

M. François Liberti. En cas de besoin, des dispositifs particuliers, adaptés à chaque situation, peuvent être mis en place au niveau des établissements et sous la responsabilité de l'équipe éducative.

Dans le fonctionnement même des établissements scolaires, il est grand temps de reconnaître aux jeunes la qualité de citoyens en formation. Les règlements intérieurs sont le plus souvent rétrogrades. Comment sortir le système éducatif de la crise, le transformer, sans étendre le droit des jeunes, leur permettre d'intervenir de façon permanente et responsable ?

De même, les délégués de classe doivent avoir un véritable statut de représentants des élèves dont l'indépendance et la liberté d'expression sont garanties par la loi commune. Au même titre que les personnels, les élèves doivent être des partenaires à part entière pour changer l'école. Ces principes sont au cœur d'une perspective transformatrice que nous défendons. À cet effet, nous proposons que les programmes soient conçus afin de développer l'esprit critique des élèves et que les ouvrages scolaires contribuent à cette logique. Nous demandons que les conseils d'école et d'administration des collèges et lycées soient de véritables lieux de démocratie et non des chambres d'enregistrement de décisions prises en d'autres lieux, que l'organisation de la vie scolaire et associative des établissements soit conçue dans un esprit de démocratie participative.

Toutes les initiatives de réforme du système éducatif lancées ces dernières années par les gouvernements successifs ont, sous prétexte d'efficacité, tendu à introduire dans les modes de gestion des établissements et des personnels des logiques de management importées de l'entreprise privée, dont la vocation est la recherche du profit. La décentralisation et la déconcentration des services de l'État notamment sont utilisées pour avancer dans ce sens. Mais cela ne marche pas.

La logique de service public que nous entendons développer implique au contraire une recherche systématique de développement de la concertation entre partenaires, de prééminence de l'intérêt commun, de sécurisation des situations individuelles de tous les salariés.

Cette position de principe, valable pour tous les diplômes nationaux, ne s'oppose pas, bien entendu, à la recherche de modalités d'organisation des examens permettant une durée effective de l'année scolaire respectant les échéances officiellement affichées et une organisation rationnelle de la vie des établissements.

Les lois de décentralisation de 1985 définissent les établissements de second degré comme des EPLE, établissements publics locaux d'enseignement, disposant d'une marge réelle d'autonomie de fonctionnement favorisant l'élaboration locale, par les premiers intéressés, des stratégies éducatives et pédagogiques les plus adaptées à l'accomplissement des missions assignées au service public.

Mais, nous le savons tous, cette autonomie est aujourd'hui dévoyée, dans l'esprit et dans la lettre, notamment par les nouvelles lois de décentralisation, pour remplacer nombre de règles nationales garantissant l'égalité de traitement des élèves et des personnels sur l'ensemble du territoire de la République par des règles élaborées et négociées au plan local.

Dans une situation marquée par les inégalités de moyens entre collectivités territoriales, par les différences d'orientation idéologique des édiles locaux, et par l'existence de groupes de pression multiples et divers, renforcer et élargir cette autonomie favoriserait le développement de la concurrence entre établissements, aggravant les inégalités entre les citoyens et entre les territoires.

En revanche, nous sommes favorables à une décentralisation maîtrisée qui permette aux acteurs de l'éducation nationale d'identifier la nature des problèmes rencontrés localement dans la mise en œuvre des objectifs nationaux et de construire les solutions permettant leur résolution. Dans ce cadre, la liberté d'initiative des personnels et des équipes est à préserver et à soutenir.

La gestion actuelle des remplacements des enseignants malades ou en congé suscite à juste titre la colère des parents d'élèves. En aucun cas un élève mineur ne saurait être dispensé d'assiduité scolaire, même temporaire, en raison de l'absence momentanée d'un enseignant.

M. François Fillon, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Bien sûr !

M. François Liberti. Il s'agit là d'une question de déontologie et de responsabilité du service public de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Tout à fait !

M. François Liberti. En cas d'absence d'un enseignant, l'élève doit se voir offrir dans son établissement une occupation de caractère pédagogique liée aux apprentissages scolaires.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Tout à fait !

M. François Liberti. Quel que soit le niveau considéré, la question qui fait le plus problème est celle des remplacements de courte durée, d'un à trois jours. Une solution à ce problème devra être élaborée en concertation...

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Très bien !

M. François Liberti. ... avec les organisations représentatives des personnels, des élèves et des parents au niveau de l'établissement lorsque le remplacement s'avère impossible.

Plus généralement, tous les personnels absents, qu'ils soient enseignants ou non, doivent être rapidement remplacés dans leurs tâches éducatives par des personnels de compétence au moins égale.

L'éducation nationale, de par les missions de service public qu'elle assume sur le plan éducatif, notamment l'enseignement des valeurs de démocratie et de citoyenneté, et parce qu'elle implique directement un nombre et une variété importants de partenaires – parents, personnels, élèves, élus, représentants d'associations... – se doit d'être exemplaire sur le plan de la concertation. Or il n'en est rien : trop souvent, le constat est fait que les structures existantes ne permettent pas un véritable processus démocratique dans la prise des décisions.

Nous proposons une double légitimité structurant la définition des missions et des objectifs du service public d'éducation à tous les niveaux : celle des assemblées élues au suffrage universel d'une part, celle des instances consultatives dans lesquelles sont représentés les partenaires d'autre part.

Dans cet esprit, le rôle et le fonctionnement des instances de concertation, tant au niveau des établissements que des structures territoriales, devraient être rénovés et renforcés pour, avec l'aide des observatoires des scolarités mis en place à tous les niveaux, en faire de véritables lieux de réflexion et d'action collective sur la politique de l'éducation à mettre en œuvre, les assemblées élues et les responsables administratifs devant tenir compte pour leur part des propositions dans leurs décisions.

Parce que le développement d'une véritable démocratie participative, associant à tous les niveaux tous les partenaires de l'école, est une condition incontournable de l'efficacité du système, nous souhaitons la constitution d'un corps de titulaires remplaçants qualifiés pour chaque catégorie de personnels, disposant des effectifs nécessaires, formé de personnels aguerris à cette fonction, recrutés sur la base du volontariat et motivés pour cela par des avantages en termes de conditions de travail et de déroulement de carrière particulièrement attractifs ; une redéfinition des lieux, des objectifs et des contenus des instances de concertation pour favoriser une réelle démocratie participative avec tous les partenaires concernés ; le renforcement de l'indépendance des instances de gestion à l'égard des pouvoirs politiques et de leurs orientations du moment ; enfin, une participation de la représentation nationale aux choix qui sont faits en matière éducative.

Notre projet pour l'école s'inscrit dans la réflexion collective qui doit se poursuivre et dont la première vocation est de nourrir le débat avec toutes celles et tous ceux qui partagent l'ambition d'une école de l'égalité et de la réussite pour tous. Cette réflexion s'accompagne de propositions structurantes, à approfondir ensemble, si vous en avez la volonté.

C'est la démonstration, contrairement aux affirmations gratuites que vous avez formulées avant le dîner, qu'il existe une véritable alternative...

M. Jean Leonetti. On espère bien, en effet, qu'il existe une alternative au parti communiste !

M. François Liberti. ... et des propositions conçues comme des leviers de la transformation progressiste de l'école s'inscrivant dans une visée d'émancipation et de libération humaine. Au rebours de notre démarche, monsieur le ministre, votre projet de loi dogmatique consacre une régression sans précédent pour notre école.

Rejeté massivement par tous les acteurs de l'école, et en premier lieu les élèves, contesté dans vos propres rangs, déjà largement amputé avant même sa discussion par notre assemblée – votre recul sur le bac ou bien encore vos amendements à votre texte pour tenter d'éviter un rejet par le Conseil constitutionnel en témoignent – il s'agit d'un projet de loi qui se voulait d'orientation, mais nous n'en sommes plus désormais qu'à un texte rabougri, que nous vous demandons tout simplement de retirer. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Gilbert Biessy. Il a raison !

M. François Liberti. Parce que notre responsabilité engage le devenir de nos futures générations et la prospérité de notre pays, j'en appelle à la sagesse de notre assemblée pour voter cette question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains et du groupe socialiste.*)

M. le président. Sur le vote de la question préalable, je suis saisi par le groupe des député-e-s communistes et républicains d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Fillon, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, chacun aura compris que M. Liberti, qui a présenté longuement les orientations du parti communiste en matière d'éducation, n'avait pas vraiment de raison de défendre une question préalable, en dehors de celle de profiter de ce temps de parole supplémentaire. Il ne m'en voudra pas de ne pas répondre à l'argumentation spécifique à la question préalable, car je préfère m'en tenir à deux sujets parmi les très nombreux thèmes qu'il a abordés. Nous aurons l'occasion, en particulier lors de la discussion des amendements du groupe communiste, qui n'a donc pas réellement l'intention de ne pas débattre du texte puisqu'il les a déjà déposés, de revenir à tous ces sujets.

M. Jean-Claude Sandrier. Encore faut-il que nos amendements viennent en discussion !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans une longue introduction, M. Liberti a souligné que notre texte était étroitement lié au projet de Constitution européenne, anticipant quelque peu le débat qui aura lieu à l'approche du référendum.

M. André Gerin. C'est un visionnaire !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. En effet, la réforme que nous proposons fait référence à l'Europe. L'effort sur les langues, la référence au cadre européen d'évaluation du niveau des élèves, l'apprentissage obligatoire d'une deuxième langue vivante, le socle de connaissances et de compétences fondamentales, tous ces thèmes, qui sont bien présents dans

l'arrière-plan du texte qui vous est présenté, correspondent bien à des préconisations des instances européennes, de la Commission comme de l'OCDE.

La référence aux évaluations des résultats du système éducatif reste bien une des illustrations des difficultés de notre école. Les résultats des études PISA sont, vous le savez, moyens, mauvais en langues, plutôt meilleurs en mathématiques. Or notre rang dans la compétition européenne du savoir est bien l'une des préoccupations du Gouvernement.

Il ne s'agit pas là d'une obsession des classements, mais bien plutôt d'une inquiétude sur l'avenir de la France. La formation initiale des jeunes, leur éducation doivent être des gages d'excellence, pour la vie sociale et la prospérité de demain. C'est la raison pour laquelle notre texte propose d'agir pour élever le niveau de formation des jeunes, avec l'objectif, monsieur Liberti, de qualifier tous les jeunes et d'arriver à la moitié d'une classe d'âge au niveau de l'enseignement supérieur.

Le second point sur lequel je voulais réagir, parce qu'il est très important, concerne l'école maternelle.

Parler d'une menace sur l'école maternelle est vraiment malvenu.

M. Yves Bur. C'est grotesque !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. En effet, l'article 14 du projet de loi souligne, bien au contraire, le rôle de l'école maternelle dans les premiers apprentissages et dans la prévention de l'illettrisme.

M. Jean-Pierre Blazy. Et alors ?

M. Yves Durand. Et les fermetures de classes ?

M. Patrick Roy. C'est une question de vocabulaire !

M. François Liberti. Ce ne sont que des mots !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je ne laisserai pas non plus affirmer que la scolarisation des enfants de moins de trois ans est souhaitable. Toutes les études, tous les spécialistes de la petite enfance disent le contraire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Mme Huguette Bello. C'est faux !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La question posée à cet âge, monsieur Liberti, c'est celle de la garde, celle de la socialisation. (« Oui ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. – « Non ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.) C'est du ressort de la politique familiale.

M. François Liberti. Vous ne répondez pas à la question.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je ne mésestime pas que cette formule soit, à défaut d'une autre, utile, en particulier au bénéfice des enfants dont les familles sont socialement défavorisées. Mais nous devons bien laisser à l'école maternelle sa véritable vocation, celle qui s'inscrit dans un cadre vraiment scolaire.

M. Guy Geoffroy. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Avec toute la qualité d'un accueil adapté à la petite enfance.

M. Yves Durand. C'est pour ça que vous avez supprimé des postes ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Autrement, on ferait croire que l'on veut employer des professeurs des écoles, qualifiés pour enseigner, pour s'occuper des très jeunes enfants. Je crois que ce serait dévoyer l'outil exceptionnel qu'est en France l'école maternelle.

M. Guy Geoffroy. Absolument !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Outil que la plupart des pays étrangers nous envient, d'ailleurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jean-Pierre Blazy. Vous déformez la réalité, volontairement !

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à Mme Martine David, pour le groupe socialiste.

Mme Martine David. A l'évidence, le contexte dans lequel nous débattons n'est pas porteur de dynamique, encore moins d'une dynamique à la hauteur des enjeux que représente une loi d'orientation sur l'école.

M. Yves Bur. Vous n'en avez jamais fait !

Mme Martine David. D'abord, quasiment rien de ce qui a été annoncé pour préparer ce texte – le grand débat, le travail de la commission Thélot – n'a été pris en compte (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*), ce qui fait de ce projet de loi un texte incomplet, inachevé, et explique le grand malaise qu'il suscite chez beaucoup.

M. Philippe Briand. C'est pas possible !

Mme Martine David. Cela ne vous fait peut-être pas plaisir, mais c'est la réalité !

M. Michel Bouvard. C'est la gardienne du mammoth !

Mme Martine David. Ensuite, l'absence de prise en compte sérieuse des avis et propositions exprimés par les syndicats d'enseignants, les fédérations de parents d'élèves et les élèves accentue encore l'isolement frileux du Gouvernement et de sa majorité s'agissant d'un texte qui montre toutes ses limites.

M. Yves Bur. Vous prenez vos rêves pour des réalités !

Mme Martine David. Les conséquences sont malheureusement très claires. Vous vous arc-boutez sur vos positions sans rien entendre, sans la lucidité nécessaire pour corriger des insuffisances graves et répondre sérieusement aux préoccupations légitimes exprimées par les acteurs de l'éducation nationale.

M. Yves Bur. Allègre a été sacrifié sur l'autel du conformisme socialiste !

Mme Martine David. Jean-Marc Ayrault cet après-midi et François Liberti à l'instant en ont beaucoup parlé ; je n'y reviens pas. De ce fait, notre travail législatif ne permettra pas d'aboutir à ce contrat entre la nation et son école que nous souhaitons tous ici voir renouveler, d'autant que les moyens budgétaires ne sont pas au rendez-vous.

M. Gilbert Biessy. Ils ont été réduits !

M. Yves Bur. Il faut faire mieux avant de donner plus !

Mme Martine David. Comment croire aux mesures financières que vous nous avez annoncées alors que, chaque année, depuis trois budgets, ce gouvernement a considérablement réduit le nombre de postes, en particulier celui des

adultes chargés de l'accompagnement et de l'encadrement des enfants, dont les missions professionnelles sont indispensables à la vie des établissements ?

M. Yves Bur. Vous n'avez que ce mot à la bouche : dépenser !

M. Philippe Briand. Il faudrait lire le rapport de la Cour des comptes !

Mme Martine David. Cet après-midi encore, la mobilisation massive d'enseignants, de parents et d'élèves (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*) dans plusieurs villes de France, bien que certaines zones soient déjà en congés scolaires, aurait dû vous inciter à être plus objectif, à écouter davantage, bref à remettre en cause vos propres certitudes. Le communiqué commun qu'ont signé aujourd'hui quatorze syndicats et associations vous demande avec insistance de revoir votre copie.

M. Yves Bur. Ils sont archaïques et conservateurs, ces syndicats !

Mme Martine David. Contrairement à ce que vous avez affirmé à plusieurs reprises, ces partenaires ont fait des propositions sérieuses. Parce qu'elles méritent d'être examinées pour que nous puissions faire ensemble un travail positif et porteur d'avenir, nous voterons la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. le président. Pour le groupe UDF, la parole est à M. Yvan Lachaud.

M. Yvan Lachaud. Au nom de quoi faudrait-il encore tarder pour légiférer sur l'école ?

L'école est au cœur de la nation. Ce qui est en jeu avec toute réforme de l'école, c'est notre capacité à rassembler tous les jeunes de la nation dans une même citoyenneté. Au terme de deux années de réflexion intense partout dans le pays, il s'agit aujourd'hui de satisfaire par un texte d'orientation et de clarification les très nombreuses attentes qui s'expriment sur la capacité de notre système éducatif à assurer la réussite de tous les élèves. Ce texte est censé devenir une loi fondatrice pour l'avenir de l'école dans les quinze prochaines années.

Notre système scolaire est bon, il suffit, pour en être convaincu, de jeter un regard sur les pays voisins. Aujourd'hui, la priorité est non pas de tout mettre par terre, mais de faire fonctionner ce qui existe en poursuivant deux objectifs : lutter contre l'échec scolaire et conforter les enseignants dans leurs compétences, leurs méthodes et leur légitimité.

Pour toutes ces raisons et celles évoquées tout à l'heure par mon collègue François Rochebloine dans son intervention sur l'exception d'irrecevabilité, le groupe UDF ne votera pas cette question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. Pour le groupe des député-e-s communistes et républicains, la parole est à M. Daniel Paul.

M. Daniel Paul. Monsieur le ministre, votre projet vise-t-il à élever le niveau général de formation et de qualification ? (« Oui ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.) S'il est vrai que le niveau de formation est meilleur, il est aussi vrai que les écarts se sont creusés, aggravant les inégalités (« Eh oui ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire),...

M. Yves Bur. C'est le résultat de cinq années de gouvernement socialiste et communiste !

M. Gilbert Biessy. C'est votre faute plutôt !

M. Daniel Paul. ... les injustices sociales et le gâchis que constitue l'échec de dizaines de milliers de jeunes chaque année. Force est de reconnaître que ces évolutions se sont produites au moment où la crise économique s'aggravait, où notre société s'enfonçait dans une domination libérale qui ne fait plus de l'homme la priorité, mais le soumet aux impératifs de la concurrence et de la rentabilité financière. Elles se sont produites aussi au moment où le dogme de la réduction de la dépense publique pesait sur tous les services de l'État, prix à payer pour abaisser la fiscalité des plus nantis.

On pourrait être tenté de vous croire, monsieur le ministre, si la réalité ne vous donnait tort. Vous venez de dire qu'il n'était pas question de remettre en cause l'école maternelle, tout en doutant de l'intérêt de la scolarisation des moins de trois ans. J'ai souvenir, il y a quelques années, d'un inspecteur d'académie qui se félicitait du fait que ses trois enfants avaient été scolarisés avant trois ans.

M. Yves Bur. C'était sans doute un homme de gauche !

M. Daniel Paul. J'entends dire sur les bancs de votre majorité que c'est discutable. En fait, pour vous, il n'est même plus question de discuter, puisque vous êtes en train de supprimer purement et simplement l'accueil des moins de trois ans dans les écoles maternelles.

M. Philippe Briand. Mais oui, un bout de chou de trois ans, il faut qu'il se repose ! Vous ne savez même pas ce qu'est un enfant !

M. Daniel Paul. Et pourtant, cette richesse que tout le monde nous reconnaissait était nécessaire pour certains enfants de cet âge qui trouvaient le plein épanouissement à l'école maternelle.

J'en viens à la carte scolaire. Dans ma circonscription, monsieur le ministre, votre prédécesseur, M. Ferry, était venu annoncer, en juin 2002, l'expérimentation des cours préparatoires de dix élèves. En septembre dernier, cette expérimentation a été arrêtée sans préalable, sans discussion.

M. Michel Bouvard. Quant Jospin a supprimé les ZEP rurales, il n'y a pas eu de concertation non plus !

M. Daniel Paul. On a purement et simplement supprimé un poste d'enseignant et les effectifs de ce CP sont redevenus ce qu'ils étaient auparavant. Pourtant, au terme de la deuxième année d'expérimentation, tout le monde reconnaissait que les résultats s'étaient améliorés. C'est cela votre politique, monsieur le ministre !

M. Philippe Briand. Parlez-nous des ZEP rurales !

M. Daniel Paul. Et parce que cette même école compte dix élèves de moins – je vous lirai demain la lettre que les enseignants m'ont fait parvenir –, on supprime un autre poste, qui plus est celui dévolu à la lutte contre l'illettrisme. C'est cela, la réalité de votre politique ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Mes chers collègues, la baisse des effectifs des élèves dans certains établissements scolaires des quartiers difficiles n'améliore pas la situation, car les familles qui s'en vont sont souvent celles qui permettaient de tirer l'école vers le haut. (« Très juste ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Aujourd'hui,

avec un nombre d'élèves plus faible, ces établissements se trouvent ainsi confrontés à des problèmes beaucoup plus lourds, beaucoup plus difficiles.

M. le président. Monsieur Paul, nous attendons de savoir si vous votez pour ou contre la question préalable... (*Sourires.*)

M. Daniel Paul. Vous refusez, monsieur le ministre, d'accorder aux collèves et aux lycées les moyens de lutter contre l'échec scolaire. La stagnation du taux de scolarisation au niveau du bac, la diminution du nombre d'étudiants dans beaucoup d'universités sont contraires à l'intérêt du pays, mais inévitables parce que vous concourez vous aussi à l'objectif de réduction de la dépense publique. Vous voulez ancrer dans l'opinion l'idée qu'il n'y a pas grand-chose à faire, qu'il faut réduire les moyens de l'État, donner plus de place à la politique de la ville et transférer aux collectivités locales la charge de la dépense éducative transformée en dépense sociale.

M. Philippe Briand. Et vous, qu'avez-vous fait ?

M. Daniel Paul. Vous voulez nous faire accepter la fatalité d'une société et d'une école inégalitaires.

M. le président. Monsieur Paul, faites cesser ce suspens !

M. Daniel Paul. Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, nous vous invitons bien évidemment à voter la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. le président. Pour le groupe UMP, la parole est à Mme Nadine Morano.

Mme Nadine Morano. Si j'étais à votre place, monsieur le président, je ferais un peu d'humour en demandant à M. Liberti : mais quelle est la question ? Il a dressé un catalogue, énuméré quelques bonnes intentions,...

M. François Liberti. J'ai fait des propositions précises !

Mme Nadine Morano. ... mais il n'a soulevé aucune question. Il s'est borné à demander le retrait du projet de loi. J'évoquerai, quant à moi, des données concrètes. Cela fait trente mois que nous sommes au pouvoir et je comprends à quel point l'opposition est mal à l'aise, car nous avons engagé de grandes réformes.

Le constat est accablant : 150 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification et 80 000 ne maîtrisent ni l'écriture ni la lecture, alors que 23 % du budget de l'État est consacré à l'enseignement scolaire, dont les crédits ont augmenté de 25 % en dix ans. Et vous voudriez que l'on en reste là ? Non ! (*Exclamations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. François Liberti. Personne ne le propose !

M. Gilbert Biessy. Mais ce texte aggrave encore la situation !

Mme Nadine Morano. Acte I : un grand débat sur l'école a eu lieu dans l'ensemble de l'hexagone à l'initiative du Président de la République ; un million et demi de personnes ont participé à plus de 5 000 réunions sur l'ensemble du territoire ; la commission Thélot a rendu son avis.

Acte II : le ministre de l'éducation nous propose aujourd'hui une loi d'orientation sur l'avenir de l'école, que vous n'avez pas faite. (*Protestations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Acte III : je vous donne rendez-vous en 2006 pour le budget qui permettra d'atteindre ces objectifs avec 2 milliards d'euros de dépenses nouvelles (*Applaudissements sur*

les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire), 10 000 enseignants de plus, soit 320 millions d'euros consacrés à ces postes, et 200 classes relais supplémentaires pour pouvoir accompagner les jeunes en difficulté !

Enfin, je comprends que vous soyez déstabilisés,...

M. Gilbert Biessy. C'est vous qui êtes mal !

Mme Nadine Morano. ... vous qui êtes censés vous occuper des plus fragilisés, par le fait que nous mettions en place un programme personnalisé de réussite scolaire. Eh oui, effectivement, nous nous occupons de tous les enfants, de ceux qui réussissent comme de ceux qui ne réussissent pas ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. André Gerin. Démagogie !

Mme Nadine Morano. Votre analyse est fondée sur un dogmatisme tourné vers le passé, même si vous avez rappelé le contexte européen, auquel nous sommes fort attachés. Le groupe UMP a, quant à lui, décidé de se tourner vers l'avenir et il vous le montrera aujourd'hui encore en votant contre cette question préalable qui n'a aucun sens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. Nous allons maintenant procéder au scrutin qui a été annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je vais donc mettre aux voix la question préalable.

Je vous prie de bien vouloir regagner vos places.

.....
M. le président. Le scrutin est ouvert.

.....
M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	167
Nombre de suffrages exprimés	166
Majorité absolue	84
Pour l'adoption	46
Contre	120

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-deux heures quarante-cinq, est reprise à vingt-deux heures cinquante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. À ce stade du débat, la question a déjà été posée : pourquoi donc une loi ?

Vous êtes au pouvoir depuis trois ans, monsieur le ministre. Le système scolaire est en situation d'urgence. Sans aborder le problème des moyens que vous avez supprimés, le

message que je veux délivrer avec mes collègues est simple : le moyen le plus efficace de réformer le système scolaire, c'est une série d'actions très concrètes.

J'ai été en charge de l'enseignement scolaire, en particulier des collèges. Je n'ai pas fait voter de loi pour les réformer. Après avoir parcouru plus de 350 établissements scolaires, ce qui m'a semblé le plus utile est d'abord une mesure fort modeste, qui a cependant changé considérablement les conditions de vie des collégiens, les conditions de travail des enseignants et le taux de réussite : il s'agit tout simplement de la division des gros collèges. Tous ceux qui comptaient plus de mille élèves ont été divisés en deux, afin que le chef d'établissement puisse connaître individuellement les élèves, les appeler par leur nom et, présent à l'entrée de la cour de récréation, assurer une transition avec l'école primaire.

Le collège est sans doute la question centrale qui se pose à notre République. Vous l'avez qualifié de « maillon faible ». À mes yeux, c'est plutôt un maillon fort puisque, depuis la suppression du service national, c'est le seul endroit où sont mélangés tous les enfants de la République. Il n'est donc pas vain de se demander quelle est notre ambition pour eux, comment nous pouvons les tirer vers le haut, comment nous resterons fidèles à la promesse du collège unique et comment nous éviterons les orientations précoces qui, on le sait, frappent toujours les mêmes.

Pour assurer la transition – qui me paraît cruciale – entre l'école primaire, où il n'y a qu'un seul adulte référent, et le collège, où ils sont sept ou huit, une deuxième mesure très simple consiste à réserver une classe aux élèves de sixième. En effet, certains enfants assument très bien ce passage, mais d'autres, moins armés, commencent à décrocher à ce moment-là. Or une telle mesure – qui, du reste, est déjà appliquée dans certains établissements – éviterait aux collégiens d'être ballottés d'une salle à l'autre et faciliterait cette transition.

M. Patrick Roy. Très bonne idée !

Mme Ségolène Royal. Par ailleurs, l'instauration d'un tutorat permettrait aux élèves de sixième ou de cinquième de bénéficier de la présence d'un adulte référent, quel qu'il soit : aide éducateur, professeur d'éducation physique ou parent d'élève volontaire. Une telle référence est cruciale, notamment pour les enfants de familles où elle fait défaut.

Au fond, monsieur le ministre, alors que, fort curieusement, vous avez très peu parlé des élèves, ce qui me semble essentiel, c'est que nous abordions la question adolescente, qui est absente de la formation des enseignants. Les adolescents ont beaucoup changé : plus attachants, ouverts et créatifs que nous ne l'étions, ils sont aussi plus imprévisibles. Il est plus difficile d'être un adolescent dans la société contemporaine, face à des adultes qui ont d'autres références. Les valeurs de l'école sont différentes de celles de la famille – en tout cas de certaines d'entre elles –, de celles de la télévision...

M. François Rochebloine. Et quelles valeurs !

Mme Ségolène Royal. ... et de celles de la rue. Les élèves ont donc besoin d'avoir en face d'eux des adultes cohérents, qui sachent faire preuve d'autorité et de générosité pour les éduquer et en faire de futurs adultes responsables.

Vous avez beaucoup parlé de la transmission et du socle des savoirs. Or il me semble que les enseignants sont très bien formés,...

M. Guy Geoffroy. Ce n'est pas ce qu'ils disent !

Mme Ségolène Royal. ... sans doute beaucoup mieux qu'il y a quelques années, dans ce domaine. En revanche, ils sont démunis, comme beaucoup de parents, face à la question adolescente et ne savent pas comment gérer un adolescent, comment lui parler et interpréter sa violence verbale, ce qui crée beaucoup d'incompréhensions. Aujourd'hui, il manque des lieux d'écoute et des adultes disponibles dans les collèges et les lycées. A la fin de leur scolarité, les élèves regrettent de n'avoir pu engager un dialogue totalement libre avec un adulte que durant quelques minutes.

C'est pourquoi nous dénonçons avec tant de force la suppression des aides-éducateurs, des postes de surveillant,...

M. Patrick Roy. Eh oui !

M. Guy Geoffroy. Arrêtez !

Mme Ségolène Royal. ... des contrats éducatifs locaux, qui permettaient à des adultes d'intervenir dans le temps périscolaire, et des classes à projet artistique et culturel, qui offraient également des temps d'écoute. Du reste, il faut bien comprendre, monsieur le ministre, que la révolte lycéenne contre la suppression des TPE est aussi une réaction contre la disparition d'espaces pédagogiques où la qualité d'écoute des adultes était démultipliée par le travail en équipe.

Mme Paulette Guinchard-Kunstler. Eh oui !

Mme Ségolène Royal. J'en viens à ma deuxième observation : les parents aussi sont absents de votre projet. Toutes les organisations de parents d'élèves, même celles de l'enseignement privé, l'ont relevé. Non seulement ils se sentent oubliés, mais ils estiment qu'avec votre projet de loi, l'enfant n'est plus au centre du système. Il faudrait prendre des initiatives pour que les enseignants et les équipes pédagogiques puissent se former aux relations avec les parents et vous devez renoncer à cette mesure démagogique que vous avez inscrite dans votre projet et qui consiste à donner aux enseignants le dernier mot quant à la décision de redoublement. Comme s'il fallait attiser l'opposition entre enseignants et parents... Il est loin, le temps des méfiances réciproques. Les enseignants ne demandent pas à avoir le monopole de l'orientation des enfants. Ils savent que la condition de la réussite se trouve dans la coéducation, dans un dialogue constructif, d'autant plus nécessaire que la culture familiale est éloignée de la culture scolaire.

Aujourd'hui, trop de malentendus subsistent, et ce n'est pas en supprimant des initiatives telles que la semaine des parents à l'école, en renforçant le caractère unilatéral des décisions d'orientation ou en instaurant des procédures d'orientation précoce, dès la fin de la classe de quatrième, qui sont vécues par les parents les plus modestes comme une véritable violence du système scolaire, que vous les dissiperez et que vous favoriserez la coéducation.

C'est d'abord l'échec scolaire qui nourrit la violence scolaire. Or une relation constructive avec les familles est – on l'a vu dans les zones d'éducation prioritaire – une condition déterminante de la réussite scolaire.

Je terminerai en évoquant précisément ces zones d'éducation prioritaire. On attend de toute réforme du système scolaire, d'où qu'elle vienne, qu'elle renforce la discrimination positive dans les quartiers les plus difficiles. Tel est le défi républicain majeur.

C'est dans les ZEP que les équipes pédagogiques sont les plus inventives parce qu'elles y sont directement confrontées aux difficultés du temps. On y observe d'ailleurs – il faut le redire ici – que la fatalité des origines ne pèse pas

toujours sur le destin des élèves des milieux populaires. Ce que l'on appelle le « handicap socioculturel » ou le « déficit de capital culturel », censé rendre compte de tous les échecs scolaires, est loin de tout expliquer. Certes, les hasards de la naissance ont ceci d'injuste que lorsque l'on est issu d'un milieu favorisé, on a plus de chance de développer avec aisance les dispositions requises par l'école. Mais je voudrais témoigner ici, au nom des équipes pédagogiques, que des enfants privés de ces atouts accèdent aussi à des parcours d'excellence, et ils sont plus nombreux que les boursiers d'antan. Ce sont ces réussites paradoxales dans les quartiers en difficulté qu'il faut favoriser. Elles sont aujourd'hui suffisamment nombreuses pour que l'on sache quelle voie suivre. À chacun son devoir.

On sait aujourd'hui que la réussite est au rendez-vous là où il existe des partenariats avec les familles, où les équipes pédagogiques sont structurées, où les enseignants ont choisi d'être affectés dans les zones d'éducation prioritaire, où il existe une ambition culturelle, où les règles du jeu sont admises par tous et tiennent la violence à distance, où les bonnes volontés individuelles trouvent un écho dans le soutien de l'institution. Bref, dans ces établissements où apprendre ne va pas de soi pour beaucoup d'élèves, cela fonctionne lorsque donner un sens à la transmission des savoirs scolaires s'appuie sur une énergie de tous les jours. Là, peut-être plus qu'ailleurs, on cherche à réunir chez tous les conditions d'une mobilisation scolaire efficace.

De votre projet de loi et de vos actions concrètes, on attendait qu'ils renforcent de manière importante les moyens de l'éducation nationale. C'est sur cette politique que nous serons jugés dans quelques années, car c'est là que se tisse le lien républicain. Or vous ne tendez pas la main pour raccrocher ceux qui décrochent et encourager ceux qui veulent réussir quelles que soient leurs origines. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le dernier débat national sur l'avenir de l'école a permis l'expression de l'ensemble des acteurs du système éducatif de notre pays et, au-delà, de tous ceux qui pensent que l'école est au cœur des enjeux de société et qu'elle est sans doute le bien le plus précieux de notre République.

La présentation du projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école qui en découle suscite, comme à chaque tentative de réforme de notre système éducatif, de vives et abondantes réactions dans le pays. Le débat sort ainsi du cadre institutionnel de la large concertation que le Gouvernement a voulue, mais qui s'avère encore manifestement insuffisante.

Parmi les commentaires, les réflexions, les remarques et les critiques dont nous avons eu connaissance ces dernières semaines, j'ai relevé plusieurs préoccupations qui m'ont profondément interpellé. Ainsi, les enseignants, en particulier, s'inquiètent de l'évolution du contenu des programmes et, par voie de conséquence, des épreuves du brevet des collèges et du baccalauréat. Lequel, si je me réfère à vos déclarations, monsieur le ministre, reste l'objet d'une concertation, puisque vous avez souhaité vous laisser le temps d'expliquer et de convaincre – ce qui, dans le contexte actuel, est un geste d'apaisement.

Compte tenu des quelques minutes qui me sont imparties, je ne passerai pas en revue l'ensemble du projet de loi qui nous est soumis, mais je centrerai mon intervention sur

une matière qui semble poser problème aujourd'hui, si j'en juge par les informations relativement contradictoires qui sont en ma possession.

Voici quelques jours, dans cet hémicycle, avant même l'ouverture du débat parlementaire, il m'avait paru nécessaire de vous alerter sur la place réservée, au collège et au lycée, à l'éducation physique et sportive, en espérant vous faire partager mes préoccupations et celles des enseignants concernés, fort légitimement attachés à leur discipline.

Je me devais de vous faire part, tout d'abord, de mon étonnement à la lecture du projet de loi lui-même, dont la rédaction a conduit fort logiquement de nombreux enseignants d'EPS à réagir et à faire part de leurs craintes légitimes. Une importante campagne de signatures a, du reste, été lancée au niveau national et il semble qu'elle suscite une importante mobilisation. Aussi, vous comprendrez, monsieur le ministre, que j'insiste à nouveau sur ce point, qui conditionnera la position du groupe UDF sur le projet.

« Il reviendra au Parlement – avez-vous déclaré – de fixer un nouveau cap à la politique éducative de la nation » et d'adopter « une réforme concrète et efficace qui va progressivement mais profondément changer le visage de l'école. »

M. Yves Bur. Elle est plus audacieuse que celle menée par François Bayrou, en tout cas !

M. François Rochebloine. Plus spécifiquement, le travail de définition des principes et des composantes de ce que vous appelez un « socle de connaissances et de compétences indispensables pour tous les élèves » de la République ne fait pas apparaître la pratique du sport. Nous avons déposé un amendement à ce sujet.

L'objectif, *a priori* louable, qui consiste à recentrer les contenus d'enseignement sur les apprentissages fondamentaux doit-il se traduire pour autant par un recul de l'EPS ? C'est en tout cas le risque que signalent les professeurs concernés,...

M. Yves Bur. Oh là là !

M. Guy Geoffroy. Ils n'ont pas lu le texte !

M. François Rochebloine. ... car, si l'école ne rend pas obligatoire cet enseignement, il est fort probable qu'un nombre important d'élèves s'en dispensera et que la préparation au baccalauréat marginalisera une matière optionnelle.

M. Yves Bur. C'est tout ce que Bayrou a à proposer ?

M. François Rochebloine. Faut-il souligner que l'EPS est un excellent moyen d'apprentissage du goût de l'effort, de l'engagement et du dépassement de soi, qu'elle contribue à l'enrichissement du temps scolaire, à la qualité de la vie dans les écoles, les collèges et les lycées, qu'elle présente un réel intérêt pour la santé des élèves et ne peut être, en définitive, qu'un facteur d'équilibre ? Il ne me paraît pas nécessaire de rappeler ici les vertus du sport, qu'il soit collectif ou individuel.

M. Jean-Pierre Blazy. Très bien !

M. François Rochebloine. Si l'on considère les trois missions reconnues de l'école – « éduquer, instruire et former » –, comment peut-on marginaliser l'éducation physique, l'apprentissage du sport ?

M. Jean-Michel Dubernard, *président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.* Elle n'est pas marginalisée !

M. Guy Geoffroy. Lisez la page 57 du projet de loi !

M. François Rochebloine. Alors que l'on évoque l'obésité comme un nouveau problème de santé publique, la pratique sportive ne devrait-elle pas faire partie intégrante des rythmes biologiques de l'enfant ? Si l'on veut conjuguer goût de l'effort et plaisir d'apprendre, moderniser l'école et promouvoir le sport, peut-on se dispenser de l'EPS ? À cette question, je réponds non.

Voici cent vingt-cinq ans que la gymnastique a été introduite à l'école ; 2004 a été « l'année européenne de l'éducation par le sport » ; 2005 a été déclarée par l'Assemblée générale de l'ONU « année internationale du sport et de l'éducation physique ». Et la France tout entière se mobilise et soutient la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques de 2012. Je ne puis imaginer, dans un tel contexte, une remise en cause aussi fondamentale.

M. Guy Geoffroy. Voyez la page 57 !

M. François Rochebloine. Pour répondre à notre collègue Yves Bur, j'observe que ce serait également contraire, monsieur le ministre, à l'engagement de l'un de vos prédécesseurs, François Bayrou, qui, en 1994, avait porté de trois à quatre le nombre d'heures d'EPS en sixième et avait programmé la création de 150 postes pour autant d'établissements situés en zone difficile.

M. Yves Bur. Caricature, monsieur Rochebloine !

M. François Rochebloine. Vous comprendrez que pour le groupe UDF, il s'agisse d'un point important.

M. Guy Geoffroy. Mais c'est dans le texte !

M. Yves Bur. Il faut mettre le grand-angle, monsieur Rochebloine, pas le zoom !

M. François Rochebloine. Votre projet n'évoque l'EPS qu'au détour de sept lignes du rapport annexé au projet de loi d'orientation. J'ajoute qu'une telle formulation semble en décalage voire, dans une lecture rapide,...

M. Yves Bur. Trop rapide !

M. François Rochebloine. ... en contradiction avec la définition du socle commun que je me suis permis d'évoquer il y a un instant, ce qui laisse planer un doute sur les intentions du Gouvernement en la matière.

De plus, comment doit-on interpréter l'annonce de la suppression du caractère obligatoire – sauf dispense médicale – de l'EPS au brevet des collèges à partir de l'année 2006,...

M. Guy Geoffroy. Non, il y a un amendement !

M. François Rochebloine. ... comme cela vient d'être précisé par des inspecteurs pédagogiques régionaux en EPS de l'académie de Lyon, voici seulement quelques jours ? Lors de déclarations faites sur une radio périphérique le 2 février dernier, monsieur le ministre, vous avez affirmé au contraire : « L'éducation physique aura toujours les mêmes horaires, elle sera toujours obligatoire au brevet, nous allons passer l'EPS du coefficient 1 au coefficient 2, et l'éducation physique restera obligatoire. »

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Allez, il faut sprinter, maintenant !

M. François Rochebloine. À entendre cela, le débat peut sembler clos.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il l'est.

M. François Rochebloine. Mais pardonnez mon insistance : afin de dissiper tout malentendu, pourriez-vous nous confirmer qu'il n'est pas prévu de rendre l'EPS facultative au brevet et au baccalauréat ?

M. le président. Il faut conclure, monsieur Rochebloine !

M. François Rochebloine. Vous comprendrez, monsieur le ministre, qu'il puisse y avoir débat sur ce point et il ne me semble pas déplacé de vous alerter sur les vives inquiétudes nées des annonces successives faites ces dernières semaines à ce sujet. C'est d'ailleurs pourquoi le groupe UDF défendra des amendements sur ce thème, qui, je l'espère, recevront votre approbation.

M. le président. J'invite les orateurs à respecter scrupuleusement leur temps de parole.

La parole est à M. André Chassaingne.

M. André Chassaingne. Monsieur le ministre, j'ai lu avec attention l'analyse que vous faites de cette réforme que vous présentez comme « l'enjeu d'une génération ». J'ai bien sûr entendu votre conseil et balayé tout *a priori* idéologique « suranné ». Et j'ai donc tout simplement confronté le texte qui nous est soumis à mon double vécu de trente années d'expérience enseignante et presque autant d'élus rural.

Pour cela, il a bien fallu m'inspirer des lignes fortes de votre projet. Sa présentation dans un grand journal du soir vous a conduit à cette interrogation : « Qui peut légitimement affirmer que ce projet ne représente pas une réelle avancée contre l'échec scolaire dans notre pays ? ».

« Ah ! Qu'en termes galants ces choses-là sont mises », aurait dit Molière.

Votre gouvernement n'est évidemment pas directement responsable de cette fracture scolaire. Elle grandit depuis des années, sans qu'aucun ministre de l'éducation nationale n'ait véritablement pu renverser le cours des choses.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Mme Royal appréciera !

M. André Chassaingne. Cette situation s'explique en premier lieu par la dégradation de la situation économique et sociale et la fragmentation de notre territoire, entre des zones où se concentrent toujours davantage de richesses et d'autres où se concentrent la pauvreté et le chômage.

Ce contexte socio-économique très défavorable, vous le déplorez. Ce faisant, vous me rappelez Bossuet qui disait très justement : « Dieu se rit des hommes qui se plaignent des effets et chérissent les causes. »

Mieux encore, vous prétendez, avec cette réforme, ne pas céder à la résignation. Eh bien chiche, monsieur le ministre ! Vous avez mille fois raison, l'école doit effectivement avoir pour objectif de réduire les fractures sociales et territoriales.

Cette lutte contre la fracture scolaire repose sur deux piliers du projet de loi : la maîtrise des connaissances et des compétences qui devrait être exigée de chaque élève, et le contrat individuel de réussite éducative qui devrait devenir le moyen d'accompagner chaque élève vers la réussite.

M. Yves Bur. Vous avez tout compris !

M. André Chassaingne. Pourtant, les belles intentions que vous affichez laissent subsister un certain nombre d'interrogations.

Ainsi, le contenu de ce fameux bagage culturel et social commun n'est-il pas un peu trop minimaliste ?

M. Guy Geoffroy. Mais non !

M. André Chassaingne. N'avons-nous pour nos enfants, eu égard à la complexité de nos sociétés contemporaines et au vu des progrès permanents des sciences et des techniques, que des ambitions aussi limitées que celles exposées par ce socle commun des compétences ? La maîtrise du français, des connaissances en mathématiques, une culture humaniste, la maîtrise d'un anglais de communication et de l'informatique... Est-ce suffisant pour préparer nos enfants à affronter la vie active et plus largement la vie d'aujourd'hui ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est le rapport Thélot que vous citez, pas le nôtre !

M. André Chassaingne. L'école du XXI^e siècle doit-elle reposer sur une simple actualisation du certificat d'études ?

Inévitablement, au regard d'un niveau scolaire requis *a minima*, ce projet prépare de fait une différenciation croissante des parcours de formation.

La mise en place de ce socle commun de compétences doit évidemment s'analyser au regard des autres dispositifs du projet de loi. Ainsi, comment doit-on analyser une approche qui consiste à offrir « aux élèves qui ont montré aisance et rapidité dans l'acquisition des connaissances indispensables » des « approfondissements dans les disciplines fondamentales ou des diversifications » ? Cela signifie bien sûr que les élèves qui n'auront pas montré de facilités à l'école ne pourront pas bénéficier de certains savoirs pourtant essentiels à notre culture commune. Plutôt que de se donner les moyens de permettre à tous les élèves d'accéder à certaines connaissances, vous faites le choix d'institutionnaliser des parcours de formation spécifiques aux meilleurs élèves. Vous décidez *de facto* de reconstituer des filières de formation nobles qui seront réservées aux élèves issus des milieux les plus favorisés.

En fait, l'ambition que vous affichez pour lutter contre l'échec scolaire fleure bon la résignation. Aujourd'hui, des élèves sont en grande difficulté pour suivre certains cours prodigués par les professeurs. Demain, ils ne seront plus en difficulté, puisqu'ils n'assisteront plus à ces cours qui seront réservés à une élite.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce n'est pas vrai ! Comment peut-on dire cela !

M. Yves Bur. Caricature !

M. Guy Geoffroy. Mauvaise lecture du texte !

M. André Chassaingne. Je ne vois pas en quoi un tel changement réduira l'échec scolaire. Il l'occultera simplement.

De la même façon, l'introduction du pompeux « contrat individuel de réussite éducative » affiche l'objectif juste de renforcer le suivi pédagogique des élèves qui en ont le plus besoin. Mais si les mesures de soutien se font dans un cadre financier à moyens constants,...

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mais non ! Lisez le texte !

M. Yves Bur. Il faut recycler les moyens, monsieur Chassaingne, il y a largement de quoi !

M. André Chassaingne. ... elles accentueront la ponction sur les dotations accordées aujourd'hui aux ZEP, déjà rognées pour la rentrée prochaine. Ne s'agit-il pas plutôt d'individualiser les parcours de formation pour mieux orienter vers des filières de garage les élèves confrontés aux plus lourdes difficultés ?

Le rapport Husenet-Santana a pourtant bien montré en quoi ces filières spécifiques avaient une « influence non négligeable sur les sorties sans qualification, donc sur la difficulté scolaire en fin de scolarité obligatoire ».

En quoi la promotion de ce socle commun de connaissances pourra-t-elle effectivement garantir la réussite de tous les élèves ? Si la réussite signifie que l'on donne à chaque jeune la capacité de trouver un emploi, quel qu'il soit, alors ce projet y aidera. Car manifestement, le fait que cet emploi soit précaire, très mal payé et qu'il n'offre aucune perspective d'avenir ne semble pas vous concerner.

Mais si la réussite signifie que l'on donne à tous les élèves, notamment ceux issus de milieux ou de régions défavorisés, les moyens pour réaliser leurs projets et leurs rêves, donc pour réussir leur vie, alors ce projet sonnera comme un douloureux rappel à l'ordre : une éducation simplement utilitariste, que vous limitez à l'apprentissage d'un bagage culturel aussi minimal, n'ouvrira guère les portes de la réussite pour les jeunes issus des classes populaires.

M. Yves Bur. N'importe quoi !

M. André Chassaigne. La réduction des inégalités à l'école passe aussi par une réduction des inégalités territoriales. Les lycéens, avec toute la fraîcheur de leur jeune âge, ont bien montré qu'ils avaient compris l'importance de ce problème et le fait que votre texte ne pourra que les exacerber.

Passons sur l'introduction du contrôle continu au bac ; nous espérons tout du moins que votre recul n'est pas que provisoire.

La logique sournoise de ce projet de loi est malheureusement portée par d'autres dispositifs. Ainsi, la volonté de renforcer l'autonomie des établissements scolaires. L'institution d'un conseil pédagogique dans les établissements peut certes répondre à la nécessité de mieux coordonner le travail des enseignants.

M. Guy Geoffroy. Voilà !

M. Yves Bur. Vous voyez qu'il y a du positif !

M. André Chassaigne. Mais, dans un contexte marqué par les inégalités induites par la décentralisation, et avec les conséquences de ce projet de loi en matière de différenciation des formations entre tous les élèves, l'autonomie pédagogique ainsi laissée aux établissements ne vise-t-elle pas à institutionnaliser les inégalités de formation entre les établissements ? Les lycées de centre-ville, dont les élèves auront parfaitement intégré le socle commun de connaissances, pourront définir une politique pédagogique bien plus ambitieuse. Les exigences qui seront celles des équipes pédagogiques dans les lycées des banlieues populaires risqueront, quant à elles, d'être bien plus minimalistes...

Je ne dis pas, monsieur le ministre, que vous souhaitez cette ghettoïsation scolaire.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je la combats.

M. André Chassaigne. Mais c'est bien ce qui arrivera, inévitablement, si rien n'est fait pour donner aux établissements situés dans les territoires les plus défavorisés les moyens nécessaires au développement d'ambitions pédagogiques moins minimalistes et utilitaristes que celles que vous leur promettez avec l'introduction du socle commun de compétences.

En donnant une liberté factice aux établissements, le ministère de l'éducation nationale se prive surtout d'une réflexion globale et nécessaire sur les orientations pédagogiques à prendre aujourd'hui au niveau national.

Un certain nombre d'études montrent par exemple que les pédagogies dites « centrées sur l'élève », à l'œuvre aujourd'hui dans nos établissements, se révéleraient discriminantes à l'encontre des jeunes issus des milieux populaires. Les enseignements « directs » ou « explicites » seraient plus adaptés à ces enfants. Le règlement d'une question aussi importante ne peut être renvoyé à la seule responsabilité des équipes enseignantes des établissements et à des décisions empiriques aux applications sectorielles.

Voilà pourquoi nous souhaitons créer, partout en France, des observatoires de la scolarité (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*) qui permettraient aux acteurs de l'école de se doter d'analyses communes, alimentées par la recherche et les réflexions contre les inégalités à l'école. Il s'agirait ainsi de lancer un programme national de recherche sur la construction des inégalités scolaires et l'évaluation des expérimentations. Des actions devraient être développées, telles que l'identification des différentes strates de la scolarité et de l'organisation scolaire qui contribuent au renforcement des inégalités.

Ces tendances à l'éclatement du cadre national de l'éducation nationale m'inquiètent d'autant plus que je vois dans mon académie, chaque année, les dotations des collèges ruraux se réduire, ajoutant une fracture territoriale à la fracture sociale. Certains sont même condamnés à fermer leurs portes à la rentrée prochaine – n'est-ce pas, monsieur Giscard d'Estaing ? –...

M. Louis Giscard d'Estaing. Parlez-en à vos amis du conseil général !

M. André Chassaigne. ... avec toutes les difficultés que cela suppose pour les élèves en termes de déplacements ou d'allongement des journées de travail.

Parallèlement, je constate un assèchement de l'offre éducative dans les lycées. Des options disparaissent ; à la rentrée prochaine, nombre de filières supérieures de proximité, de BTS notamment, seront arbitrairement fermées, privant les élèves de régions isolées d'un accès à l'enseignement supérieur. En effet, certains élèves de milieux modestes seront freinés par le coût du déplacement ou du logement engendré par une scolarisation en ville universitaire.

En ce qui concerne l'enseignement en milieu rural, une étude scientifique récente de l'Observatoire de l'école rurale en Franche-Comté démontre pourtant toute la valeur des petites structures scolaires. L'idée reçue selon laquelle les enfants ne recevraient pas un bon enseignement dans les écoles rurales isolées est ainsi de nouveau battue en brèche, et l'étude faite il y a une quinzaine d'années par Françoise Cœurard est ainsi confirmée.

Une forte présence scolaire en milieu rural est aussi nécessaire qu'utile. En termes d'aménagement du territoire, vous n'ignorez pas quelles peuvent être les conséquences de la disparition d'un collège pour une commune. Cela signifie des pertes d'emplois et de population, une baisse de l'attractivité pour accueillir de nouveaux résidents, une perte d'activité pour les commerçants et artisans, un affaiblissement de la vie culturelle, mais aussi une atteinte à la cohésion sociale avec un sentiment local d'abandon, voire d'exclusion.

Ces établissements ont pourtant de l'avenir, pour peu que leur soient donnés des moyens spécifiques.

Ainsi, certains collègues que je connais bien ont su redresser leurs effectifs et retrouver un réel dynamisme en quelques années, simplement parce que les équipes éducatives ont su exploiter leurs atouts face à ceux des établissements urbains. Je pense notamment aux collèges ruraux dotés d'internats. La baisse de fréquentation des internats ne doit pas masquer leur importance et leur utilité pour la scolarisation d'élèves en situation particulière : les enfants de familles monoparentales, ceux qui se retrouvent isolés du fait des horaires de travail de leurs parents, ceux dont les parents sont confrontés à de lourdes difficultés sociales, ceux qui ont besoin d'un suivi scolaire. J'ai personnellement pu vérifier l'efficacité de petits établissements ruraux où sont accueillis chaque année des enfants confrontés à ce type de difficultés. Cette scolarisation en résidence peut être un atout déterminant pour la réussite scolaire et l'intégration sociale. Je n'entends pas retomber dans le mythe de la pension ou de la maison de correction. Bien au contraire, il s'agit de donner la possibilité à tous les enfants qui le souhaitent de profiter d'une offre pédagogique différente et adaptée à leurs besoins.

Pourquoi alors s'acharner à fermer de plus en plus d'internats et de collèges ruraux ? Pouvez-vous, monsieur le ministre, m'apporter une réponse précise sur leur devenir ?

M. Jean Proriol. Cela relève du conseil général !

M. André Chassaigne. Vous ne connaissez pas bien l'organisation de l'éducation, monsieur Proriol. Le conseil général ne paie pas encore les enseignants, même si vous le souhaitez.

M. Louis Giscard d'Estaing. Mais les internats oui !

M. André Chassaigne. Le traitement de toutes ces inégalités, tant sociales que territoriales, est pour nous une question fondamentale. Pour vous aussi, me direz-vous ! Pourtant, votre projet va recréer une école à géométrie variable, qui ne fera qu'accentuer cette double fracture.

En outre, vous n'êtes pas prêt à prendre à bras-le-corps la question des moyens financiers appropriés. Le carcan budgétaire de l'Europe de Maastricht, tout comme votre volonté de réduire la pression fiscale sur les plus nantis, n'aident pas, il est vrai, à appréhender sereinement cette question.

Nous voulons, quant à nous, inscrire notre système éducatif dans un projet social fort, ce qui suppose notamment la création d'un fonds national d'action contre les inégalités à l'école. Il est en particulier essentiel de garantir une gratuité effective tout au long de la scolarité. Il est tout aussi capital de prendre des mesures pour aider chaque jeune à se construire : accès à la culture, aux bibliothèques et aux centres de ressources, mais aussi aide aux devoirs, activités diverses favorisant la socialisation. Voilà, en quelques mots, le cœur de ce que pourrait être une politique réellement volontariste contre l'échec scolaire.

M. Yves Bur. C'est un projet minimaliste !

M. André Chassaigne. Je terminerai mon intervention sur cet aspect fondamental : la réduction de ces inégalités sociales ne se fera pas sans moyens ni sans professeurs. La faiblesse des engagements financiers du Gouvernement et la forte baisse des recrutements sont aussi le signe clair d'une implication bien trop réduite du Gouvernement dans la lutte contre l'échec scolaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains et du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. André Schneider.

M. André Schneider. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quelle merveilleuse institution que l'école de la République ! Quel extraordinaire creuset social, vecteur de promotion et d'intégration que le système éducatif français ! Dans sa lettre circulaire du 17 novembre 1883, Jules Ferry rappelait aux instituteurs : « La loi du 28 mars 1882 affirme la volonté de fonder chez nous une éducation nationale et de la fonder sur des notions du devoir et du droit que le législateur n'hésite pas à inscrire au nombre des premières vérités que nul ne peut ignorer. » Quelle noble ambition !

Elle reste évidemment tout à fait d'actualité. Malheureusement, force est de constater que notre système éducatif n'atteint plus, et depuis fort longtemps, les objectifs que la nation lui a fixés : plus de 10 % des élèves entrant en sixième ne savent pas lire – l'ex-principal de collège que je suis peut en témoigner –, 150 000 élèves quittent chaque année le système éducatif sans qualification. Tel est le bilan, maintes fois constaté aujourd'hui.

Pourtant, notre personnel enseignant, auquel je tiens à rendre hommage, est de grande qualité. Il nous faut redire ici avec force que nous sommes fiers de nos ex-instituteurs, appellation ô combien chargée de sens, qu'il est dommage d'avoir supprimée. Nous sommes fiers de nos professeurs. Hélas ! certains d'entre eux, en raison des difficultés rencontrées dans certains établissements, sont aujourd'hui découragés et baissent les bras.

M. Patrick Roy. Et ils les baisseront plus encore !

M. André Schneider. Je leur dis : courage, nous vous aimons !

M. Maxime Gremetz. Ah !

M. André Schneider. Nous allons, grâce à votre projet, monsieur le ministre, leur redonner toute leur place dans notre société, toute leur dignité, c'est-à-dire cette « revalorisation morale » que leurs organisations professionnelles réclament depuis si longtemps.

M. Christian Paul et M. Patrick Roy. Vous ne les avez pas convaincus !

M. André Schneider. Mais aujourd'hui, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, l'essentiel porte sur les élèves. Non, la très grande majorité de notre jeunesse n'est pas telle qu'on nous la montre en permanence : oisive, paresseuse, voire délinquante. Notre jeunesse est belle, noble, courageuse, mais elle est inquiète, légitimement préoccupée par son avenir. Il nous faut lui donner des raisons d'espérer et des outils pour réussir, promouvoir une école qui ouvre aux jeunes l'horizon des frontières européennes, où la connaissance est la clé du développement individuel et le fondement de la richesse des nations. Car demain, comme hier, l'école de la France doit être le joyau de la République.

Qui, dans cette enceinte, peut être franchement contre l'objectif déjà fixé par Jules Ferry ? Qui peut être contre le cap fixé par le Président de la République pour 2005, « année déterminante pour le savoir et l'innovation » ? Qui peut être contre l'objectif de donner à notre école un nouveau souffle pour la faire entrer avec succès dans le XXI^e siècle ?

M. Patrick Roy. Pour cela, il faudrait une autre loi !

M. André Schneider. Quelle plus noble ambition pouvons-nous nous fixer, pour l'avenir de notre pays, que de donner à notre système éducatif un nouveau départ afin de permettre à chaque enfant, quelle que soit sa religion ou la couleur

de sa peau, d'obtenir un passeport pour sa propre réussite ? Alors, de grâce, ne faisons pas de notre école un enjeu idéologique et partisan !

Pour relever ce défi, monsieur le ministre, il était important de renouveler le pacte qui lie l'enfant à son école. Pour cela, Luc Ferry puis vous-même avez lancé une large consultation afin de mieux connaître les attentes des Français en matière d'éducation, d'instruction, d'intégration et de promotion de tous les élèves dans notre société, et cela en concertation avec tous les partenaires du système éducatif : élèves, parents, chefs d'établissement, associations, collectivités locales et autres partenaires sociaux. Vous tenez d'ailleurs le plus grand compte des conclusions du rapport Thélot.

M. Guy Geoffroy. C'est vrai !

M. André Schneider. Aujourd'hui, vous venez devant l'Assemblée nationale présenter votre projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école, porteur d'une nouvelle et grande ambition pour la France. C'est un nouveau défi pour l'avenir de ce que nous avons de plus précieux : nos enfants.

Le cœur de votre dispositif est le socle commun de connaissances et de compétences fondamentales que devront maîtriser tous les enfants : la langue française, les mathématiques, une culture humaniste et scientifique, une langue étrangère au moins et les nouvelles techniques d'information et de communication.

M. Patrick Roy. Et le sport ?

M. André Schneider. C'est un projet cohérent, qui fixe clairement les objectifs de la maternelle à l'université, définit la formation des élèves et des personnels, organise le suivi et le soutien individualisé et crée, en plus des bourses sociales existantes, des bourses au mérite. Nous reverrons tous ces points au fil de l'examen des articles et veillerons notamment à mieux préciser le contenu du socle commun.

Votre proposition est excellente, monsieur le ministre, et devrait obtenir le soutien de tous les groupes de cette assemblée, car je sais, et nous venons encore de l'entendre, que tous ici, nous aimons notre école républicaine. Il est donc permis d'espérer que les arrière-pensées politiciennes ne feront pas irruption dans ce débat.

Certes, il reste quelques points à préciser. Le débat est fait pour cela et je suis persuadé que quelques amendements judicieux, présentés par vous-même ou par le rapporteur, nous permettront de le faire.

Enfin, je dirai à nos collègues que cette loi d'orientation fixe les grands principes qui régiront notre système éducatif pour les vingt ans à venir. Il ne faut donc pas confondre le débat qui s'engage aujourd'hui avec la discussion d'une loi de finances, voire de mesures ponctuelles de carte scolaire.

M. Christian Paul. Les godillots ont un bel avenir ! *(Protestations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. André Schneider. À cet égard, nous n'avons pas de leçons à recevoir, monsieur Paul !

En conclusion, les orientations que vous nous proposez, monsieur le ministre, sont bonnes pour notre jeunesse, pour les familles, pour les personnels de l'éducation et porteuses d'avenir pour la France et l'Europe.

M. Patrick Roy. Mais mauvaises pour les ZEP !

M. André Schneider. Vous n'avez pas fait mieux. Pourtant, vous en aviez le temps !

Alors, mes chers collègues, tous ensemble disons : halte au scepticisme ambiant et au découragement, haut les cœurs !

M. Maxime Gremetz. Tous ensemble, sauf en Alsace !

M. André Schneider. Soyons fiers de notre école, socle de notre patrie. Notre culture est le berceau de l'Europe. Resserrons les boulons de cette belle machine éducative.

M. Patrick Roy. Resserrons surtout les budgets !

M. André Schneider. Et si elle a pris un peu de retard à l'allumage, réglons-la sur « nouveau départ ».

M. Christian Paul. Plutôt sur « essorage budgétaire » !

M. André Schneider. Tirons le démarreur et cap sur un nouvel avenir !

Nous devons créer un nouvel état d'esprit, redonner dignité et autorité aux maîtres, courage et espoir aux élèves, sens de l'effort et goût de la réussite à tous, confiance aux parents. Tel est le défi qu'il nous faut relever ensemble. En avant !

M. Yves Durand. Marchons ! Marchons !

M. André Schneider. Votre projet de loi, monsieur le ministre, trace la voie. Engageons-nous sur le seul chemin qui vaille : celui du bonheur et de l'avenir de notre jeunesse. Le groupe UMP vous apportera son soutien avec enthousiasme et détermination. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Blazy.

M. Jean-Pierre Blazy. Monsieur le ministre, votre projet de loi pour l'avenir de l'école est une copie bâclée, pleine de ratures et largement hors sujet.

M. Jean-Michel Dubernard, président de la commission. Ça commence bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Quelle originalité !

M. Guy Geoffroy. Tout en finesse !

M. Jean-Pierre Blazy. Bâclée et raturée : calendrier d'examen au Parlement avancé pour cause de référendum, amendements de suppression du Gouvernement présentés en commission pour éviter les foudres du Conseil constitutionnel et répondre aux justes critiques du président de l'Assemblée nationale, faux-semblant d'une marche arrière sur le baccalauréat face à la légitime anxiété des lycéens et à leur détermination, que nous avons encore constatée aujourd'hui.

Le Gouvernement a fait une loi d'orientation et de programmation pour la justice, pour la sécurité intérieure, pour la cohésion sociale, mais il n'a pas jugé bon d'en faire une pour l'éducation. M. Périssol ne partage d'ailleurs pas votre opinion puisqu'il a déposé en commission toute une série d'amendements de programmation.

M. Pierre-André Périssol. Pas du tout !

M. Guy Geoffroy. C'est le rapporteur qui les a déposés !

M. Jean-Pierre Blazy. C'est aussi l'intention exprimée tout à l'heure par le rapporteur. Et maintenant, monsieur le ministre, vous entendez nous proposer un bricolage de programmation.

M. Jean-Pierre Blazy. Mais votre texte est surtout hors sujet.

Sur le constat, nous sommes d'accord : 80 000 élèves entrent en sixième sans savoir réellement lire, écrire et compter ; la proportion des bacheliers ne progresse plus, celle des bacheliers de l'enseignement général diminue, et le nombre des élèves quittant le système scolaire sans diplôme ni qualification reconnue est de 150 000.

On doit cependant reconnaître que, depuis quarante ans, les progrès ont été réels.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Bien sûr !

M. Jean-Pierre Blazy. L'évolution de la société française a imposé des transformations de l'école et de l'université. Cependant, la démocratisation du secondaire et de l'université n'a pas suffi à favoriser le brassage social et à assurer la réussite de tous ou même la promotion des talents. Nous avons tous des responsabilités en la matière depuis vingt-cinq ans. Pour notre part, nous n'avons pas réussi à mettre en place un grand service public unifié et laïc. Quant à vous, vous avez tout fait pour favoriser l'école privée, sans réussir jusqu'au bout, en voulant revenir sur la loi Falloux et sur la question du financement des locaux. Aujourd'hui, vous faites tout pour accentuer la marchandisation de l'école et vous êtes attentifs aux demandes du MEDEF.

M. Guy Geoffroy. Oh !

M. Jean-Michel Dubernard, *président de la commission.* Il ne manquait plus que lui !

M. Jean-Pierre Blazy. Vous n'osez pas relancer votre projet de casser le collège unique avec une voie menant à l'enseignement général et une autre à l'enseignement professionnel,...

M. Guy Geoffroy. Caricature !

M. Jean-Pierre Blazy. ... mais vous introduisez sournoisement l'option de découverte professionnelle en classe de troisième qui pourra s'articuler avec le dispositif d'alternance proposé en quatrième.

L'année dernière, l'école était déjà au centre de nos débats. Nous avons légiféré sur la laïcité. J'ai voté ce texte mais je considère que, s'il était nécessaire, il n'était pas suffisant. Je voudrais y revenir un instant. La loi ne traite pas du port de signes religieux dans le cadre des activités scolaires par des parents d'élèves. Ceux-ci sont pourtant de plus en plus amenés à entrer dans les écoles, que ce soit en tant que représentants des associations ou en qualité d'accompagnateurs dans le cadre des activités scolaires, et en particulier lors des sorties scolaires. Si le dialogue doit naturellement être de rigueur, le principe de laïcité à l'école doit également s'appliquer aux parents d'élèves. J'attends d'ailleurs, monsieur le ministre, une réponse à la question écrite que je vous ai adressée à ce sujet.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La réponse est non !

M. Jean-Pierre Blazy. Surtout, il n'y pas de vraie laïcité sans égalité des chances. Si l'école de la République n'a jamais réduit toutes les inégalités sociales, elle est aujourd'hui impuissante face à des réalités sociales très inégalitaires selon les individus et selon les territoires. Il y a plusieurs fractures scolaires qui révèlent les tensions séparatistes qui traversent notre société.

Elles existent d'abord entre le privé et le public. Les élèves du privé sont issus en moyenne des milieux les plus favorisés et la proportion d'élèves boursiers y est deux fois plus faible que dans le public.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est faux !

M. Jean-Pierre Blazy. Je me réfère à une étude du ministère.

Elles existent à l'intérieur même de l'école publique où les effets de la concurrence entre établissements se font sentir de plus en plus fortement. Les familles font tout pour éviter certains établissements, ce qui accroît encore leur ghettoïsation.

Selon le rapport 2004 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, quelle que soit la classe considérée, le taux d'élèves accusant un retard d'un ou deux ans est bien supérieur dans les établissements situés en ZUS par rapport à celui que l'on observe dans les autres établissements : 39 % des élèves de sixième des établissements placés en ZUS ont un retard d'un an ou plus, contre 29 % pour la France entière. Un habitant des ZUS sur trois n'a aucun diplôme et les écarts s'accroissent par rapport à la moyenne nationale.

Chaque année, 65 000 filles et garçons âgés de dix-sept ans sont identifiés en difficulté sérieuse de lecture et d'écriture à l'occasion du test de dépistage de l'illettrisme pratiqué au cours de la journée d'appel et de préparation à la défense. Selon certaines enquêtes, 36 % des allocataires du RMI sont en très grandes difficultés de lecture. Le linguiste Alain Bentolila parle à juste titre d'une véritable situation d'insécurité linguistique, ce qui est inacceptable dans un pays comme le nôtre. Votre projet de loi n'apporte aucune réponse réelle pour réduire cette fracture éducative à la fois sociale et territoriale.

Alors, monsieur le ministre, vous êtes vraiment hors sujet en nous faisant le coup démagogique et populiste de l'autorité qu'il faut restaurer à l'école, du socle de connaissances à acquérir, du contrat individuel de réussite, présenté comme la solution miracle contre l'échec scolaire, ou encore de la bourse au mérite qui se veut sans doute la caution républicaine d'un ensemble de dispositions franchement régressives.

S'agissant des bourses, si vous voulez vraiment aider les jeunes, il faut d'abord augmenter leur montant et en concentrer les effets sur les familles qui en ont le plus besoin.

Oui, il est vrai que sans autorité, il n'y a pas d'éducation possible. Oui, l'école doit assurer un socle de connaissance à tous. Mais comment assurer une formation solide et complète à la fin du collège si l'on exclut du socle de compétences et du contrôle terminal les disciplines artistiques et l'éducation physique et sportive ? Comment mettre en œuvre le contrat individuel de réussite à l'école élémentaire alors que les réseaux d'aide aux élèves en difficulté fonctionnent souvent mal ? Il faudrait réduire encore l'effectif des classes en zone d'éducation prioritaire pour diminuer l'écart des performances entre les élèves de ces classes et les autres, comme l'a démontré l'économiste Thomas Piketty dans une étude récente.

Comment lutter contre l'échec scolaire alors que vous supprimez des postes et que vous réduisez les dotations horaires dans les collèges et les lycées ? Le budget 2005 aggrave la réduction des moyens accordés à l'éducation.

Vous avouez vous-même, monsieur le ministre, dans une note que vous nous avez adressée : *La vérité sur les chiffres*, que la suppression des TPE en terminale vous a permis de récupérer 980 emplois et la création de la première STG qui remplace la STT, 441 emplois. Le véritable objectif de votre réforme est de poursuivre dans cette voie malthusienne.

Votre politique tend aussi à remettre en cause les moyens de la vie scolaire : 18 700 postes d'éducateurs, de maîtres d'internat et de surveillants d'externat ont également disparu. Résultat : les violences scolaires, selon le ministère de l'intérieur, ont augmenté de 13 % en 2004.

Vous n'allez pas recruter des enseignants. Vous allez remplacer partiellement les départs en retraite. Pour l'heure, vous avez supprimé des postes aux concours de recrutement du secondaire.

Comment répondre à l'inquiétude des lycéens qui manifestent contre votre projet de loi et s'opposent en particulier à votre projet de réforme du baccalauréat à laquelle, en dépit des manœuvres médiatiques que vous avez orchestrées, vous ne voulez pas, au fond, renoncer ? Les jeunes sont pourtant attachés à l'idée d'un examen national plus à même d'assurer l'égalité de tous.

Ils protestent aussi contre la suppression des travaux personnels encadrés en terminale, qui les préparent notamment au travail demandé dans l'enseignement supérieur.

Monsieur le ministre, votre projet va aggraver la politique hostile à l'école de la République que ce gouvernement conduit depuis trois ans. Face aux réalités qui rongent notre système éducatif public, l'État n'est pas à la hauteur. Il n'a pas le courage d'une vision qui porte au-delà de 2007.

Il appartient aujourd'hui au Parlement de débattre et de décider de l'avenir de l'école de la République. Une autre réforme du système éducatif est possible. Oui, monsieur le ministre, il y a des propositions alternatives. Vous ne les écoutez pas.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je les entends !

M. Jean-Pierre Blazy. Vous vous obstinez à ne pas les entendre. Il vous faut retirer votre mauvaise copie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre-André Périssol.

M. Pierre-André Périssol. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet de loi arrive après un long processus de maturation. Il y a dix-huit mois, le Président de la République a donné la parole aux Français. C'était une grande première, dont la majorité est fière. Plus d'un million de Français ont pris la parole pour exprimer leurs espérances et leurs attentes concernant l'école.

M. Patrick Roy. Ils sont déçus !

M. Pierre-André Périssol. Quatre orientations claires se sont dégagées auxquelles nous devons rester fidèles.

Tout d'abord, les Français veulent que l'école fasse réussir tous les élèves, refusant d'en laisser une grande partie sur le bord de la route. Ils ne prétendent pas, évidemment, à la même réussite pour tous. Ils proposent qu'il y ait une réussite de base, commune à tous – la maîtrise des fondamentaux – et une réussite propre à chacun : la découverte de sa voie d'excellence. Il faudra le préciser pour lever tout malentendu.

Deuxièmement, les Français souhaitent que tous nos enfants maîtrisent les fondamentaux, socle commun des connaissances et des compétences indispensables pour poursuivre sa scolarité, quelle que soit la voie suivie – générale, technique ou professionnelle –, pour conduire sa vie professionnelle et pour assumer sa vie de citoyen.

Troisièmement, les Français veulent que l'école permette à chacun de trouver sa voie et, pour ce faire, le socle commun devra être complété par des enseignements complémentaires. Là encore, il faudra bien le préciser.

Enfin, comme tous les enfants sont différents, nos concitoyens demandent que l'on tienne compte de la diversité des rythmes et des compétences des élèves. Le CIRE permettra d'aider les élèves en difficulté.

M. Christian Paul. Triste CIRE !

M. Pierre-André Périssol. Des dizaines de milliers d'enseignants pratiquent déjà la personnalisation des apprentissages. Demain, ils devront pouvoir encore mieux le faire pour prévenir l'échec en amont et pas seulement y remédier.

L'école doit aussi ouvrir sur le monde. D'où la nécessité d'un meilleur apprentissage des langues étrangères. Vous mobilisez à cette fin des moyens importants dans votre projet, monsieur le ministre, et nous vous soutenons.

Mais ce sont d'abord les acteurs de l'école – les enseignants, les parents – et, j'en suis convaincu, tous les Français, qui seront les garants du succès.

Aux enseignants, je souhaite dire que nous leur faisons confiance. Ils ont élevé le niveau d'éducation dans notre pays et doublé le nombre de bacheliers en vingt ans. Ils l'ont fait dans des conditions difficiles, dans une société qui met moins en avant les valeurs d'effort et de mérite, pourtant au cœur de l'école républicaine. Leur mission est d'autant plus indispensable qu'elle est aujourd'hui plus difficile à exercer.

Il subsiste cependant trop d'échecs. Nous refusons que 20 % de nos enfants restent sur le bord de la route. Les orientations de votre projet – socle commun de connaissances, personnalisation des temps d'apprentissage – contribueront à réduire l'échec.

Mais les enseignants ne peuvent pas tout faire tout seuls. Qui ne voit que notre société a laissé se dévaloriser l'écrit et que l'on donne de moins en moins d'exemples de grands lecteurs à nos enfants ? Il faut, bien sûr, tout faire pour que la lecture, comme d'autres fondamentaux, soit bien maîtrisée et, pour cela, les enseignants ont une tâche fondamentale. Mais il revient à nous tous de nous mobiliser aux côtés des enseignants pour que la lecture soit traitée comme une grande cause nationale.

Je veux ensuite m'adresser aux parents. C'est sans eux que l'école a été construite il y a deux siècles, puis renouvelée il y a un siècle. Nous voulons aujourd'hui assurer la réussite scolaire avec eux parce que l'accompagnement de leur enfant dans sa scolarité est un facteur déterminant de réussite scolaire. Nous veillerons à ce que la loi favorise les contacts entre les parents et les enseignants.

Je m'adresse enfin à tous les Français parce que l'école est l'affaire de la nation. Les Français ont fait montre d'une grande maturité quand on leur a donné la parole sur l'école. L'école est l'affaire de tous et doit le rester.

Monsieur le ministre, vous avez exprimé le souhait que le Parlement puisse débattre sur le fond des questions éducatives. En dehors des débats budgétaires, nous le faisons

une fois tous les quinze ans. Convenez que c'est peu ! Vous placez à juste titre l'acquisition d'un socle commun au cœur du système éducatif. La définition de son contenu, c'est-à-dire le choix des connaissances et des compétences indispensables, sera déterminante car, non seulement elle façonnera le futur honnête homme de ce nouveau siècle, le futur citoyen, mais il y va de la cohésion sociale, du dynamisme économique et de la confiance collective dans notre avenir. Comme vous, je suis convaincu que ces choix devront se faire parmi les grandes disciplines que vous avez rappelées : la langue française, les mathématiques, une culture scientifique et humaniste, une langue étrangère, les technologies de l'information et de la communication. Mais pour que, demain, ce socle commun soit mis en œuvre, il devra être partagé. On ne peut donc pas, on ne doit pas s'en décharger sur un cénacle d'experts, quelle que soit leur qualité. Prévoir une approbation par le Parlement de cette définition générale du contenu du socle commun, avant que le Haut Conseil à l'éducation ne la traduise ultérieurement en programmes, voilà qui constituerait une marque de confiance pour le Parlement et le moyen de prolonger la participation des Français, participation constructive – on l'a vu à l'occasion du débat – à la solution des problèmes éducatifs.

M. Patrick Roy. Il a raison !

M. Pierre-André Périssol. Mes chers collègues, personne n'a le monopole de l'école.

M. Maxime Gremetz. Non !

M. Pierre-André Périssol. Les élections de 2002 ont placé le Gouvernement et la majorité face à un rendez-vous historique avec l'école. Le terrain a été balisé par le grand débat qui s'est tenu voici un peu plus d'un an – grand débat voulu par le Président de la République. Je suis convaincu que nous réussirons, collectivement, ce rendez-vous historique si nous savons rester fidèles à ce que les Français nous ont dit, si nous savons répondre à leurs espérances et à leurs attentes sur l'école. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bello, qui sera le dernier orateur à intervenir ce soir.

Mme Huguette Bello. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lieu de tous les enjeux, carrefour décisif de la plupart des existences, ciment de la cohésion sociale, l'école ne saurait être l'objet de querelles partisans ni d'affrontements idéologiques. C'est sans aucune réserve que j'approuve le Président de la République de vouloir en faire « l'espace où l'on forme les citoyens de demain à la critique, au dialogue et à la liberté ».

J'aurais aimé retrouver cette inspiration dans ce projet de loi. Ce n'est pas le cas. Votre projet est affligé de deux aberrations qui, pour être universellement répandues, n'en sont pas moins détestables. D'une part, vous faites de l'école une sorte d'entreprise destinée à produire des connaissances ; d'autre part, vous lui attribuez une fonction exorbitante, celle d'infirmier de la société.

Les élèves ne sont ni des travailleurs ni des produits.

M. Maxime Gremetz. Très bien !

Mme Huguette Bello. C'est une lourde erreur que d'employer, à propos de l'école, le langage de la performance, de la compétition et des objectifs quantifiés.

M. François Liberti. Eh oui !

Mme Huguette Bello. Parlant ainsi, loin d'expliquer, on obscurcit. Loin de faire avancer, on immobilise ! Le progrès réel des êtres humains, pas plus que l'approfondissement de leur intelligence et l'épanouissement de leur imagination ne se laissent capter par des objectifs, mesurer par des chiffres, comparer par des experts.

Je n'ignore pas qu'il est extrêmement difficile d'échapper à cette logomachie technocratique, à cette logorrhée de l'évaluation. Pourtant, quand il s'agit de l'école, nous devons essayer.

J'ai cherché sur quelle vision de l'homme et de la société s'appuient les préconisations de ce texte. Je n'ai trouvé que des allusions à des circonstances contingentes, dépourvues de toute résonance historique comme de toute épaisseur humaine.

Sans doute, comme le mentionnait encore récemment le rapport annexé, les exigences de la société de l'information ou les enjeux liés à la démographie constituent-ils des questions importantes ; ce n'est pourtant pas sur de telles données qu'on peut fonder une politique de l'enseignement. Ni les impératifs de rentabilité, ni même l'obligation de préparer les enfants à la vie professionnelle ne sont, pour l'enseignement, des objectifs suffisants. L'enfant est le sujet de l'éducation. Cela signifie, autrement dit, que tout le dispositif scolaire doit contribuer, comme l'écrivait Jean-Marie Domenach, à ce que la relation pédagogique soit fondée « non sur l'utilité, mais sur la vérité, la beauté, la liberté et la convivialité ».

M. Maxime Gremetz. Très bien !

Mme Huguette Bello. La formation des enfants est le but premier de l'éducation. Les autres objectifs qu'on peut légitimement lui assigner restent subordonnés à ce but premier.

De quel faux plafond est-on en train de surplomber les salles de classe et les esprits des élèves à une époque où, pour le meilleur et pour le pire, les sensibilités sont à vif ?

Les treize objectifs du Conseil européen de Lisbonne sont un chef-d'œuvre de langue de bois...

M. Maxime Gremetz. Eh oui !

Mme Huguette Bello. ... une plongée dans un verbalisme glacé.

Comment peut-on, par exemple, oser parler d'économie de la connaissance ?

M. Maxime Gremetz. Très bien !

Mme Huguette Bello. Qu'est-ce qu'une connaissance ainsi « marchandisée », qu'une connaissance en quête de compétitivité et de dynamisme économique ? Qu'est-ce donc ? Une imposture ? Une arnaque ? Ou, plus prosaïquement, le relais de puissants *lobbies* industriels ?

Rien d'étonnant, dans ces conditions, que l'on prône, comme remède à l'échec scolaire toujours aussi massif, l'orientation des enfants vers l'apprentissage dès l'âge de quatorze ans.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Où cela figure-t-il ?

Mme Huguette Bello. Cette spécialisation prématurée, c'est une violence qui leur est faite.

M. Maxime Gremetz. C'est vrai !

Mme Huguette Bello. Les principes républicains dont vous vous réclamez sont aussi les miens. Nous souhaitons ensemble la fraternité de tous, la tolérance et l'égalité des

chances. Mais quand l'intolérance, la violence et l'inégalité progressent dans la société, c'est un assez joli tour de passe-passe de demander à l'école d'y remédier à l'instant où on lui assigne, y compris dans le fonctionnement des établissements, des objectifs et des manières de faire qui sont largement à la source de cette violence, de cette inégalité, de cette intolérance.

Je suis sensible aux intentions affichées dans ce texte, mais je suis également sensible à l'aveuglement qui les fait aussitôt oublier. Que reste-t-il de l'esprit critique, que reste-t-il de la liberté quand le monde extérieur, ses tendances lourdes, ses modes – en un mot les opinions –, pèsent à ce point sur l'enseignement, alors qu'il a précisément pour objet de les éclairer, de les mettre en perspective et de les dépasser ?

J'ai particulièrement à cœur ce qui touche à l'école, car je sais quel rôle elle a joué dans mon département. J'ai déjà eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'évoquer les attentes des enseignants et des parents, et sans nier que des progrès certains aient été accomplis au cours des vingt dernières années à La Réunion, d'insister sur l'effort qui reste à produire et sur les moyens qui doivent l'accompagner. Mais je tiens à dire aujourd'hui que, vu la rapidité avec laquelle les changements se sont produits à La Réunion, la logique qui sous-tend cette réforme risque d'y provoquer des réactions encore plus graves et douloureuses que dans d'autres régions.

Comme ailleurs, nous devons veiller à ce que la sensibilité des enfants, terriblement blessée par la brutalité du temps, ne soit pas négligée au profit d'objectifs extérieurs conjoncturels ou artificiels. Prenons particulièrement garde à la manière trop idyllique dont nous leur présentons le monde du travail. Ils savent qu'il est souvent injuste, et toujours très dur. Ils en redoutent la froide violence.

Une de nos poétesses, Agnès Guéneau, nous en a magnifiquement avertis :

« L'enfant ne comprend pas

Ce regard d'oiseau de proie. »

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

M. le président. Aujourd'hui, mercredi 16 février, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi, n° 2025, d'orientation pour l'avenir de l'école :

Rapport, n° 2085, de M. Frédéric Reiss, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

À quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

À vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 16 février, à zéro heure dix.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL de la 3^e séance du mardi 15 février 2005

SCRUTIN (n° 741)

sur la question préalable opposée par M. Bocquet au projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école.

Nombre de votants	167
Nombre de suffrages exprimés	166
Majorité absolue.....	84
Pour l'adoption.....	46
Contre.....	120

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe U.M.P. (362) :

Contre : 116 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Abstention : 1. – M. Christian **Jeanjean**.

Non-votant : M. Jean-Louis **Debré** (président de l'Assemblée nationale).

Groupe socialiste (149) :

Pour : 37 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe Union pour la démocratie française (31) :

Contre : 4 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe communistes et républicains (22) :

Pour : 8 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-inscrits (12) :

Pour : 1. – M. Emile **Zuccarelli**.

Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Christian **Jeanjean**, qui était présent au moment du scrutin ou qui avait délégué son droit de vote, a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».



ABONNEMENTS

NUMÉROS d'édition	TITRES	TARIF abonnement France (*)
		Euros
	DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :	
03	Compte rendu..... 1 an	114,90
33	Questions..... 1 an	80,60
83	Table compte rendu.....	21,90
93	Table questions.....	17,40
	DÉBATS DU SÉNAT :	
05	Compte rendu..... 1 an	97,30
35	Questions..... 1 an	62,00
85	Table compte rendu.....	18,60
95	Table questions.....	12,30
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :	
07	Série ordinaire 1 an	576,80
27	Série budgétaire..... 1 an	69,30
	DOCUMENTS DU SÉNAT :	
09	Un an.....	527,10

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne (outre-mer) ou pour l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination

(*) Décret n° 2004-1434 du 23 décembre 2004

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 STANDARD : 01-40-58-75-00 – RENSEIGNEMENTS DOCUMENTAIRES : 01-40-58-79-79 – TÉLÉCOPIE ABONNEMENT : 01-40-58-77-57

Prix du numéro : 0,90 €

(Fascicules compte rendu et amendements.)